

ETATS FINANCIERS

FIRME TURNIER
60, Rue Mérisier
Delmas 48, Port-au-Prince
République d'Haïti

ERNST & YOUNG (RACINE)
22, Rue Ramez Bourgi
BP 545 - Dakar
République du Sénégal

**Banque de la République d'Haïti
(BRH)**

Rapport des auditeurs indépendants

Etats financiers annuels

Exercice clos le 30 septembre 2015

FIRME TURNIER
60, Rue Mérisier
Delmas 48, Port-au-Prince
République d'Haïti

ERNST & YOUNG (RACINE)
22, Rue Ramez Bourgi
BP 545 - Dakar
République du Sénégal

**Banque de la République d'Haïti
(BRH)**

Rapport des auditeurs indépendants

Etats financiers annuels

Exercice clos le 30 septembre 2015

Mesdames, Messieurs les Administrateurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2015, sur l'audit des états financiers de la Banque de la République d'Haïti (BRH).

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Banque de la République d'Haïti (BRH) comprenant le bilan au 30 septembre 2015, ainsi que le compte de pertes et profits, l'état de variation des capitaux propres, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et les notes annexes (ci-après désignés « les états financiers »). Ces états financiers ont été établis par le Management conformément aux principes et méthodes comptables édictés par la BRH qui sont décrits dans les notes annexes.

Responsabilité du Management dans l'établissement et la présentation des états financiers

Le Management de la BRH est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux principes et méthodes comptables édictés par la BRH, ainsi que d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultant d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à cette évaluation du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserves.

Justification de l'opinion avec réserves

- **Comptes d'engagements (dépôts)**

Suite à notre demande d'informations, nous n'avons pas reçu de réponse des titulaires des comptes suivants :

En millions de Gourdes	
Libellé	Montant
Gouvernement Central	25.781
Institutions financières résidentes	1
Entreprises publiques	303
Total	26 085

En l'absence de ces réponses et procédures alternatives probantes, nous n'avons pas pu obtenir les informations suivantes :

- éventuel désaccord sur l'exactitude des soldes,
- liste des éventuels prêts et avances consentis par la BRH,
- liste des éventuels engagements hors bilan,
- liste des personnes habilitées à faire fonctionner les comptes,

Par conséquent, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la correcte justification de ces soldes qui s'établissent à un montant total de G.26.085 millions.

- **Participation TELECO**

La valeur des titres de participation détenus à la TELECO s'élèvent à G.1.900 millions au 30 septembre 2015 dans les livres de la BRH.

En l'absence d'états financiers récents et audités, nous n'avons pas été en mesure de nous prononcer sur la correcte évaluation de cet actif.

Opinion avec réserves

A notre avis, sous réserve des incidences éventuelles des points décrits dans les paragraphes ci-dessus, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle de la situation financière de la BRH au 30 septembre 2015, de son patrimoine, de ses résultats et de la variation de la situation financière pour l'exercice clos à cette date, conformément aux règles et méthodes comptables décrites dans les notes annexes.

Principes comptables

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur les points suivants :

1. Les notes 1 et 2 annexées aux états financiers décrivent les principes comptables suivis. Les états financiers ont été établis pour satisfaire aux obligations issues de la loi organique du 17 août 1979 relatives à la présentation d'informations financières sur la BRH.
2. Les états financiers ci-joints ne comprennent pas d'états des engagements hors bilan de la BRH.
3. Selon l'article 59 de la loi du 17 août 1979 créant la BRH, « *les profits nets de la BRH seront distribués de la façon suivante : 25 % au Trésor Public, 10 % à la réserve légale et le reste à des réserves spéciales destinés aux fins d'investissement, de placement, d'extension qui seront fixés par le Conseil d'administration* ». Les résultats réalisés au titre des exercices 2012/2013 et 2013/2014 n'ont pas fait l'objet d'une affectation conformément à l'article précité.

Seule la quote-part du Trésor Public d'un montant de G.157 millions et se rapportant à l'exercice 2012/2013 a fait l'objet d'une distribution sur l'autorisation du Conseil d'administration du 24 février 2016.

FIRME TURNIER



Antoine Lionel TURNIER
Associé

ERNST & YOUNG (RACINE)



Makha SY
Associé

Le 21 avril 2017

Sommaire

Etats financiers au 30 septembre 2015	5-8
Bilan	5
Comptes de pertes et profits	6
Etat de variation des capitaux propres	7
Tableau des flux de trésorerie	8
Notes annexes aux états financiers	9-19
Informations sur le bilan	20-57
Informations sur le compte de pertes et profits	58-63
Divers	64-65

Etats financiers au 30 septembre 2015

Bilan

ACTIF	Notes	30/09/2015	30/09/2014	(En milliers de Gourdes)	
				Variation	
				Valeur	%
Avoirs en or	4	3 437 027	3 197 200	239 827	8%
Avoirs sur le Fonds Monétaire International	5	5 040 971	4 652 294	388 677	8%
Avoirs en monnaies étrangères	6	82 804 209	76 619 690	6 184 519	8%
Participations dans les organismes internationaux	7	3 163 725	2 764 344	399 381	14%
Placements locaux	8	2 570 000	3 143 750	(573 750)	(18%)
Prêts et avances au gouvernement et aux collectivités	9	48 115 138	46 637 150	1 477 988	3%
Prêts et avances aux particuliers et aux autres institutions	10	3 126 124	2 733 749	392 375	14%
Prêts et avances aux institutions financières monétaires et non monétaires	11	6 850 733	806 776	6 043 957	749%
Immobilisations	12	5 495 291	4 729 225	766 066	16%
Autres actifs	13	4 753 657	2 347 978	2 405 679	102%
TOTAL		165 356 875	147 632 156	17 724 719	12%
PASSIF					
Billets et monnaies en circulation	14	33 055 095	27 269 017	5 786 078	21%
Comptes d'engagements	15	103 793 563	94 652 752	9 140 811	10%
Engagements envers le FMI	16	9 257 307	7 958 013	1 299 294	16%
Contributions et engagements de l'Etat haïtien sur participation au capital des organismes financiers internationaux	17	3 885 073	3 565 580	319 493	9%
Autres passifs	18	9 441 225	11 114 591	(1 673 366)	(15%)
Provisions pour risques et charges		-	-	-	-
Réserves de réévaluation de change	19	10 202 568	6 350 777	3 851 791	61%
Réserves générales	20	(5 133 444)	(3 657 049)	(1 476 395)	40%
Réserve de réévaluation de l'or	21	775 311	246 389	528 922	215%
Réserve allocation spéciale retraite	22	381 703	367 674	14 029	4%
Capital et réserves	23	1 256 282	1 256 282	-	-
Résultat des exercices antérieurs	24	(1 584 214)	(2 126 556)	542 342	(26%)
Résultat	-	26 406	634 686	(608 280)	(96)%
TOTAL		165 356 875	147 632 156	17 724 719	12%

Comptes de pertes et profits

(En milliers de Gourdes)					
	Notes	30/09/2015	30/09/2014	Variation	
				Valeur	%
Produits des opérations avec l'étranger : intérêts		2 766 702	2 735 155	31 547	1%
Produits de placements, prêts et avances à l'Etat Haïtien		1 099 982	1 099 890	92	0%
Produits des opérations de crédit		199 295	125 555	73 740	59%
Intérêts débiteurs et frais financiers		(885 365)	(275 668)	(609 697)	221%
Autres dépenses d'intérêts		-	(44 058)	44 058	(100%)
Résultat net d'intérêts	25	3 180 614	3 640 874	(460 260)	(13%)
Dividendes		27 554	6 918	20 636	298%
Gains sur ventes des valeurs mobilières		227 225	511 693	(284 468)	(56%)
Pertes sur ventes des valeurs mobilières		(120 176)	(11 308)	(108 868)	963%
Résultats sur ventes de valeurs mobilières	26	107 049	500 385	(393 336)	(79%)
Produit net bancaire		3 315 217	4 148 177	(832 960)	(20%)
Autres produits	27	200 075	210 939	(10 864)	(5%)
Gain extraordinaire		-	410	(410)	(100%)
Résultat opérationnel		3 515 291	4 359 526	(844 235)	(19%)
Entretien de la circulation fiduciaire		335 378	301 390	33 988	11%
Rémunérations et charges sociales		2 204 503	2 520 255	(315 752)	(13%)
Dépenses administratives		529 952	552 029	(22 077)	(4%)
Dotation aux amortissements		258 241	196 638	61 603	31%
Dépenses relatives à la gestion des actifs		78 794	69 663	9 131	13%
Dons		75 034	57 752	17 282	30%
Autres dépenses		938	-	938	100%
Pertes nettes dues au séisme		-	-	-	-
Dotation pour mauvaises créances		6 046	27 113	(21 067)	(78%)
Dotation pour risques et charges		-	-	-	-
Charges d'exploitation générale	28	3 488 886	3 724 840	(235 954)	(6%)
Revenus nets de l'exercice		26 406	634 686	(608 280)	(96%)

Etat de variation des capitaux propres

(En milliers de Gourdes)

	Capital	Réserves légales	Réserves spéciales	Réserve pour réévaluation d'immeubles	Total capitaux propres
Solde au 30/09/2014	-50 000	-74 454	- 412 825	-719 003	1 256 282
Affectations	-	-	-	-	-
Prélèvements	-	-	-	-	-
Réévaluation	-	-	-	-	-
Solde au 30/09/2015	-50 000	-74 454	-412 825	-719 003	-1 256 282

Tableau des flux de trésorerie

(En milliers de Gourdes)		
	30/09/2015	30/09/2014
Activités d'exploitation		
Revenu net de l'exercice	26 406	634 686
Eléments de conciliation du revenu net aux liquidités résultant des activités d'exploitation		
Dotations aux amortissements	308 483	179 547
Provisions pour pertes de valeur sur prêts	(6 046)	26 182
Effet de change suite à la réévaluation de la participation des organismes financiers inter	3 501 716	919 512
Changements dans les éléments d'actif et de passif résultant des activités d'exploitation		
Augmentations des prêts et avances, net	(17 556 071)	4 518 531
Billets en monnaies en circulation	5 786 958	3 205 866
Engagements en devises	7 195 177	2 162 744
Contributions et engagements envers les organismes financiers internationaux	2 081 074	341 017
Engagements envers les banques créatrices de monnaie	12 149 594	(4 515 998)
Dépôts du Gouvernement Central	(9 695)	(4 794 410)
Engagements envers les autres institutions	(416 761)	(1 474 689)
Changements dans les autres éléments d'actif, de passif et de réserves	(2 761 284)	(14 439 519)
Liquidités provenant des activités d'exploitation	10 299 552	(13 236 531)
Activités d'investissement		
Augmentation des placements étrangers	(6 484 691)	13 233 424
(Augmentation) diminution des placements locaux	(1 564 090)	(1 806 116)
Acquisitions d'immobilisations nettes	(1 096 250)	(641 519)
Liquidités utilisées dans des activités d'investissement	(9 145 031)	10 785 789
Augmentation (Diminution) nette des liquidités	1 154 521	(2 450 742)
Liquidités au début de l'exercice	6 500 049	8 950 776
Liquidité à la fin de l'exercice	7 654 569	6 500 034

Notes annexes aux états financiers

Règles et méthodes comptables de la BRH

Note 1 - Cadre juridique et activités

La Banque de la République d'Haïti (BRH), dont le Siège est sis à la rue du Quai à Port-au-Prince (Haïti), est un organisme public autonome, constitué par l'Etat Haïtien, par la loi du 17 août 1979, modifié en ses articles 9 et 17 par le décret du 28 mars 1985. Son capital social n'est pas divisé en actions. Il est détenu par l'Etat Haïtien et peut être augmenté selon les besoins de l'institution.

La loi du 17 août 1979 portant création de la BRH stipule en son article 6 que celle-ci est dirigée par un Conseil d'Administration dont les membres sont nommés pour une période de trois (3) ans, renouvelable par arrêté du Président de la République. Conformément aux dispositions de la Constitution de 1987, ils sont ratifiés par le Sénat de la République.

La BRH est une Banque Centrale et, à ce titre, a pour objet de :

- promouvoir dans le domaine de la monnaie, du crédit et des changes, les conditions les plus favorables au développement de l'économie nationale ;
- encourager le développement et l'utilisation la plus complète et la plus efficace des ressources productives du pays ;
- adapter les moyens de paiement et la politique de crédit aux besoins légitimes de l'économie haïtienne et, en particulier, à la croissance de la production nationale ;
- aider à éviter toutes tendances inflationnistes, spéculatives et déflationnistes qui seraient nuisibles aux intérêts permanents de la nation ;
- conseiller le Gouvernement en matière de politique monétaire, dans le but principal de maintenir, à l'intérieur du pays, la stabilité relative des prix et à l'extérieur, la croissance des échanges ;
- faciliter l'expansion du commerce intérieur et extérieur en vue de contribuer à l'instauration et au maintien d'un niveau élevé de l'emploi et du revenu réel ;
- assurer l'administration et la gestion des réserves de changes, veiller à l'application des dispositions légales et réglementaires relatives aux institutions financières ;
- contrôler et orienter la circulation et la distribution du crédit ;
- émettre des billets de banque, frapper des pièces métalliques et créer de la monnaie scripturale ;
- exercer toutes les activités de banquier de l'Etat, d'agent financier et fiscal pour toutes ses opérations de caisse et de crédit.

La BRH utilise divers instruments dans la mise en œuvre de la politique monétaire, dont l'objectif fondamental demeure la stabilité des prix. Son principal canal de gestion monétaire est, depuis 1996, la vente aux banques de la place des bons qu'elle émet.

La BRH mène des négociations avec le Ministère de l'Economie et des Finances en ce qui a trait au niveau et aux conditions de financement du déficit budgétaire. Ces ententes se matérialisent, en général, par des accords signés entre le Gouverneur de la BRH et le Ministre de l'Economie et des Finances.

Au plan de la réglementation et de la supervision bancaires, la BRH, conformément aux articles 29 à 32 de sa loi organique et à l'article 43 du décret du 14 novembre 1980 réglementant le fonctionnement des banques, a le pouvoir d'inspecter celles-ci et de les soumettre à un régime de normes prudentielles.

En sa qualité de banquier de l'Etat (article 37 de la loi organique), la BRH tient le compte courant de toutes les institutions et collectivités publiques. Elle se charge de la collecte des recettes de l'Etat et encaisse directement pour le compte de celui-ci les taxes internes et les droits de douane. Elle fait aussi fonction de gardienne des titres appartenant à ces entités (article 38 de la loi organique).

Pour l'exécution de ces opérations, la BRH est organisée en un réseau comportant un Siège et une succursale au Cap-Haïtien. La BRH s'est orientée vers une organisation interne destinée à faciliter la mise en œuvre de sa stratégie de modernisation.

Note 2 - Principes et méthodes comptables

2.1 - Référentiel comptable en vigueur au 30 septembre 2015

Les états financiers de la Banque de la République d'Haïti ont été élaborés conformément aux dispositions de la loi organique du 17 août 1979 et suivant la méthode de comptabilité d'exercice. Ils sont libellés en Gourde qui est la monnaie nationale Haïtienne.

2.2 - Exercice

La durée de l'exercice est de douze mois. L'exercice débute le 1^{er} octobre et se termine le 30 septembre de l'année suivante.

2.3 - Principes comptables

Les principes comptables suivants sont appliqués :

- comptabilité d'engagement,
- intelligibilité,
- pertinence,
- fiabilité,
- comparabilité.

2.4 - Méthode d'évaluation

Les états financiers sont préparés sur la base de la valeur de marché pour l'or, des titres et des éléments d'actif et de passif libellés en devises inscrits au bilan, ainsi que du coût historique pour les autres rubriques.

2.5 - Estimations et jugements

Lors de la préparation de ces états financiers, la Direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses qui affectent l'application des normes comptables et les montants des éléments d'actif et de passif déclarés et la présentation de l'actif et du passif éventuels à la date des états financiers ainsi que les résultats de l'exercice. Les résultats actuels peuvent être différents de ces estimations.

La BRH établit une provision pour pertes de valeur sur prêts en fin d'exercice qui représente une estimation de la perte de valeur réelle sur le portefeuille de prêts à cette date. Cette provision est établie en prenant en considération les éléments probants spécifiques tels que les arriérés de remboursement, la valeur des garanties, les possibilités de recouvrement futur, et la situation économique de l'emprunteur qui ont un impact sur les flux de trésorerie futurs estimés d'un prêt spécifique ou d'un groupe de prêts avec un risque similaire.

2.6 - Effets des transactions et événements

Les effets des transactions et autres événements sont pris en compte dès que ces transactions et événements se produisent.

Par ailleurs, en raison du découpage de l'activité en exercices comptables, les transactions et autres événements sont rattachés à l'exercice qu'ils concernent effectivement et à celui-ci seulement. Dans ce cadre, les produits sont comptabilisés dès qu'ils sont acquis et les charges au fur et à mesure qu'elles sont engagées.

2.7 - Opérations en devises

Les transactions en devises étrangères sont initialement comptabilisées aux cours de change en vigueur à la date de transaction. En fin de mois, les actifs et passifs en monnaies étrangères sont convertis au cours de change en vigueur en fin de période. Les gains ou pertes de change, qui en découlent, sont enregistrés dans un compte de réserve « Réserve de réévaluation de change », conformément à l'article 56 de la loi organique.

2.8 - Impôts et taxes

Conformément à l'article 63 de la loi organique, la BRH est exonérée du paiement des droits et taxes de l'Etat ou des communes à l'occasion de toutes opérations qui lui sont propres. De même, elle bénéficie de l'exemption des droits à l'occasion de ses importations y compris matériels, équipements, lubrifiants, carburants.

2.9 - Avoirs en or

L'or est valorisé au cours en vigueur à la date du bilan. Les gains et les pertes résultant de cette valorisation sont inscrits à la réserve de réévaluation. Le stock d'or n'est pas porteur d'intérêts. L'avoir en or fait partie des réserves nettes de change en accord avec l'article 52 de la loi organique de la BRH.

2.10 - Avoirs sur le FMI, engagements envers le FMI

La BRH est l'agent fiscal de l'Etat Haïtien auprès du Fonds Monétaire International (FMI). Elle est en même temps le dépositaire des Gourdes détenus par le FMI. En vertu de la loi du 19 septembre 1952, la Banque représente le Gouvernement Haïtien en toute négociation ou transactions avec le Fonds. Toutes les transactions entre le Gouvernement et le Fonds sont inscrites dans les livres de la BRH.

Les différences résultant des opérations de la BRH avec le Fonds sont supportées par le Gouvernement Haïtien et sont comptabilisées au bilan dans le compte «Avance différence de change FMI ».

Les opérations avec le FMI sont libellées dans la monnaie du FMI, à savoir le Droit de Tirage Spécial (DTS).

Les opérations et transactions de l'Etat Haïtien avec le FMI concernent le compte de Droit de Tirage Spécial (DTS), le compte de ressources générales et les comptes administrés.

La position de réserve au FMI est la différence entre les quotes-parts de l'Etat et sa souscription en monnaie nationale, compte non tenu des tirages au titre des ressources générales (avoirs exclus ou recours aux crédits du FMI).

Les tirages effectués par l'Etat auprès du FMI sont reçus et enregistrés dans les comptes dépôt à vue de la BRH à la Federal Reserve Bank en dollars, d'une part, et dans les comptes d'engagements envers le FMI en DTS, d'autre part. Au moment des tirages, les différences entre les montants versés à l'Etat et la dette vis-à-vis du FMI sont portées directement au compte « Avance Différence de change FMI ».

Les avoirs du FMI en monnaie nationale (comptes FMI n° 1, FMI n° 2 et FMI compte titres) font l'objet d'une réévaluation annuelle le 30 avril de chaque année, sur la base du cours représentatif du DTS communiqué par le FMI. Les gains et pertes de réévaluation sont inscrits dans le compte « Avance différence de change FMI ».

A la clôture de chaque période mensuelle, les avoirs du FMI en DTS sont réévalués sur la base du cours du DTS/Gourdes de fin de mois.

Les DTS détenus, les tirages sur les comptes administrés et les allocations de DTS sont convertis en Gourdes sur la base du cours de change en vigueur lors des transactions. Les différences résultant de réévaluations périodiques sont portées au compte « Avance différence de change FMI ».

2.11 - Participations, contributions et engagements dans les autres organismes financiers internationaux

Conformément à l'article 2, alinéa 10, et l'article 61, alinéa 2 de la loi du 17 août 1979, la BRH enregistre dans ses livres les participations de la République d'Haïti dans les différents organismes internationaux. Le Gouvernement Haïtien a souscrit au capital de différents organismes financiers internationaux. Les montants payés à titre de capital sont reflétés comme des contributions, et les montants non encore versés sont reflétés comme des engagements. Ces transactions sont gérées par la BRH à titre de fiduciaire et sont réévaluées aux taux de change de la fin de l'exercice. L'effet de change résultant de la réévaluation des actifs et passifs de l'Etat Haïtien est enregistré au bilan dans le compte « Réserves de réévaluation de change ».

2.12 - Placements à la Télécommunication d'Haïti (TELECO)

La BRH détient 97 % des actions de la TELECO et le Gouverneur de la BRH est le président du Conseil d'Administration de cette institution. Les titres de participation détenus sur la TELECO ont été initialement comptabilisés à leur coût d'acquisition. La valeur comptable de ces titres est ajustée en y incluant la quote-part de la BRH dans les résultats annuels enregistrés par la TELECO. Depuis 2001, en l'absence d'états financiers audités de la TELECO, la valeur comptable du placement à la TELECO n'a pas connu d'évolution.

2.13 - Avoirs en monnaies étrangères

Les réserves de change de la BRH sont investies en comptes à vue, en comptes à terme et dans des actifs obligataires.

2.13.1 - Portefeuille titres

Dans le cadre de la stratégie globale de gestion de son portefeuille, la BRH détient des valeurs mobilières de placement. La BRH a choisi un système de gestion par administrateurs externes de portefeuille (gestion déléguée). Les gérants de portefeuille peuvent bénéficier de pouvoirs discrétionnaires ou peuvent être sujets à des limitations strictes, concernant la sélection des placements.

Ces placements sont disponibles à la vente.

- **Actifs financiers disponibles à la vente**

Ce sont des actifs financiers détenus dans le but d'avoir des liquidités disponibles. Ils sont enregistrés initialement en comptabilité à leur coût d'acquisition, coupons courus et frais d'acquisition inclus, et sont évalués ultérieurement à leur juste valeur. La variation de juste valeur est constatée directement en capitaux propres dans le compte « Réserve de réévaluation de change ».

2.14 - Prêts et avances au Gouvernement et aux collectivités

Les crédits à l'Etat Haïtien représentent un financement au Secteur Public ainsi que les prêts et avances en comptes courants au Gouvernement, aux collectivités locales et aux entreprises publiques. Ils sont évalués au coût. La BRH n'enregistre pas de perte de valeur sur les crédits à l'Etat Haïtien et aux entreprises publiques à moins de désaccords spécifiques. Les revenus d'intérêts sur ces prêts, avances et placements sont comptabilisés sur une base d'exercice.

2.15 - Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, avec possibilité de réévaluation.

Les réévaluations sont effectuées par des experts en évaluation.

L'écart de réévaluation est imputé aux capitaux propres sous une rubrique séparée en contrepartie des comptes d'immobilisations.

Suite au séisme du 12 janvier 2010, les pertes sur les immeubles de la Banque qui ont subi des dommages ont été évaluées et enregistrées dans les livres de la BRH.

A l'exception des terrains, des constructions en cours, les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée estimative de leur vie utile.

Les durées de vie retenues sont les suivantes :

Immobilisations	Durées de vie utile (en mois)
Terrains	Non amortissable
Bâtisses	240
Mobilier et matériel de bureau	48
Matériel informatique	60
Logiciel informatique	12
Matériel roulant	48
Equipements	60
Installations	60
Aménagements, Extensions, Agrandissements	60

Les immobilisations entièrement amorties demeurent inscrites au bilan dans un compte distinct « Biens totalement amortis » aussi longtemps qu'elles subsistent. Les immobilisations figurent au bilan à leurs valeurs nettes.

2.16 - Stocks de billets neufs en transit

A l'achat, les signes monétaires sont comptabilisés en engagements hors bilan au prix d'achat, auquel viennent s'ajouter les frais de transport.

A l'émission, les quantités de signes monétaires émises sont valorisées selon la méthode FIFO et comptabilisées au bilan. A la clôture de l'exercice, les billets et monnaies non émis sont traités comme des stocks. Ils font l'objet d'un inventaire physique et sont valorisés selon la méthode FIFO.

2.17 - Billets et monnaies en circulation

Les billets et pièces de monnaie en circulation sont analysés comme des dettes envers les détenteurs. Ils sont inscrits au bilan à leur valeur faciale ou valeur nominale.

2.18 - Comptes d'engagements

Les comptes à vue (dettes à vue) et les dépôts auprès de la BRH sont inscrits au bilan à leur valeur nominale et ne sont pas rémunérés.

2.19 - Provisions pour risques et charges

Une provision est constituée lorsque la BRH a une obligation réglementaire, implicite ou juridique qui résulte d'un événement passé et dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources dont le montant peut être estimé de manière fiable.

Conformément au principe de prudence, des provisions sont aussi constituées pour tous les risques potentiels liés à certains comptes d'actif (actifs non performants).

2.20 - Fonds de retraite et prime de séparation

La dépense annuelle pour le fond de retraite et primes de séparation est établie en fonction d'un taux de contribution fixé par la Banque de la République d'Haïti.

2.21 - Réserve de réévaluation de change

L'article 56 de la loi organique de la BRH précise que les gains et les pertes, qui résultent de la réévaluation des avoirs et des engagements de la BRH détenus en devises ou en or, doivent être comptabilisés à un compte dénommé "Réserve de réévaluation" présenté au bilan au niveau du capital et réserves.

2.22 - Réserve pour réévaluation d'immeubles

Le solde de ce poste sera viré à la réserve spéciale quand les immeubles seront comptabilisés. Toute moins-value résultant de la réévaluation est enregistrée directement comme une dépense à l'état des résultats à moins qu'elle ne soit relative à une plus-value existante pour un même immeuble déjà réévalué. Le cas échéant, cette moins-value sera affectée préalablement au poste de réserve de réévaluation-terrains et immeubles.

2.23 - Réserves générales

Ce poste enregistre les pertes et gains latents qui résultent des réévaluations périodiques du portefeuille de titres de la BRH.

2.24 - Distribution des profits nets

Selon l'article 59 de la loi régissant la BRH, les résultats nets doivent être distribués de la manière suivante : 25 % au Trésor Public, 10 % à la réserve légale et le solde à des réserves spéciales destinées aux fins d'investissements, de placements, d'agrandissement et autres, tel que fixé par le Conseil d'Administration. En 2010 et 2009, le Conseil d'Administration a convenu avec le Ministère de l'Economie et des Finances de ne pas effectuer de distribution à l'Etat en vue d'éponger les pertes antérieures et de constituer les réserves nécessaires à la recapitalisation de la BRH, tel que prévu dans le cadre d'accords avec les partenaires internationaux.

2.25 - Gestion des risques

La BRH est exposée à des risques variés qui sont les suivants :

- **Risque de marché** : risque de perte due aux changements dans les prix et aux taux de marché (cours de l'or, cours de change et taux d'intérêt) ;
- **Risque de contrepartie** : risque de perte due à l'incapacité des contreparties de la Banque de faire face à leurs obligations financières ;
- **Risque opérationnel** : risque de perte résultant de l'inadaptation ou de la défaillance des procédures, des personnes, des systèmes internes ou d'évènements extérieurs.

La gestion des risques est centrée sur le caractère imprévisible de l'environnement financier et a pour objet d'en minimiser les conséquences négatives potentielles sur les performances de la BRH.

2.26 - Reconnaissance des produits et des charges

La reconnaissance des produits et des charges est effectuée selon les règles suivantes :

- les produits et les charges sont pris en compte au cours de l'exercice pendant lequel ils sont réalisés, acquis ou dus ;
- les produits et les charges en monnaies étrangères sont convertis au cours de change de la date de transaction ;

- les plus-values et moins-values latentes sur les instruments financiers liées aux taux d'intérêt et aux prix du marché, sont comptabilisées au bilan dans le compte « Réserves générales » ;
- les écarts de conversion sur les devises étrangères sont comptabilisés au bilan dans le compte « Réserves de réévaluation de change ».

2.27 - Evénements postérieurs à la date de clôture

Les événements significatifs ayant un lien prépondérant et direct avec une situation qui existait à la date de clôture des comptes, donnent lieu à un ajustement des montants comptabilisés dans les états financiers. A cet égard, les actifs et les passifs font l'objet d'un ajustement pour tenir compte d'événements significatifs survenus entre la date de clôture et la date d'approbation des états financiers. Ceux concernant des situations apparues postérieurement à la date de clôture, sont mentionnés dans les notes annexes, avec une estimation de leur incidence financière.

2.28 - Changement de méthodes, d'estimations comptables

Aucun changement de méthode ou d'estimation comptables n'est intervenu durant l'exercice 2014-2015.

Note 3 - Cours des monnaies étrangères et prix de l'Or

Monnaies étrangères et or	30/09/2015	30/09/2014
	(en Gourdes)	(en Gourdes) (en Gourdes)
1 Dollar des Etats-Unis (USD)	52,1417	45,5577
1 Euro (EUR)	58,2788	57,5439
1 Droit de Tirage Spécial (DTS)	73,1934	67,5438
1 Once d'or	-	55 420,94

Informations sur le bilan

Bilan - Actif

Note 4 - Avoirs en or

Cette rubrique s'analyse comme suit :

	30/09/2015		30/09/2014		Variation
	En onces	En milliers de Gourdes	En onces	En milliers de Gourdes	En milliers de Gourdes
Or en dépôt chez Morgan Stanley Smith Barney	1 308	77 183	1 308	72 643	4 540
Or en dépôt à la Federal Reserve Bank	56 918	3 359 844	56 918	3 124 557	235 287
Total	58 226	3 437 027	58 226	3 197 200	239 827

Cette rubrique enregistre les avoirs en or détenus par la BRH à la Federal Reserve Bank of New York (1 308 Oz) et chez Morgan Stanley (56 918 Oz).

Le stock d'or est réévalué mensuellement sur la base du cours de l'once d'or affiché sur le site Bloomberg. L'écart entre la valeur réévaluée du stock et sa valeur comptable est enregistré au passif, dans les comptes "533000 Réserve de réévaluation or" pour l'or détenu à la Federal Reserve et "538400 Réserve de plus-value non réalisée sur placement" pour l'or détenu à la Morgan Stanley.

L'évolution du solde par rapport à l'exercice précédent résulte de l'appréciation de l'once d'or.

Note 5 - Avoirs sur le Fonds Monétaire International (FMI)

La rubrique « Avoirs sur le Fonds Monétaire International » comprend la position de réserve et les avoirs en DTS et se détaille comme suit :

	30/09/2015		30/09/2014		Variation
	En DTS	En milliers de Gourdes	En DTS	En milliers de Gourdes	En milliers de Gourdes
Position de réserve	68 047	4 981	68 047	4 596	385
Avoirs en droits de Tirages Spéciaux	68 804 214	5 035 990	68 810 090	4 647 698	388 292
Total	68 872 261	5 040 971	68 878 137	4 652 294	388 677

• Position de réserve

Constitué en 1945, le FMI a été investi par ses textes fondateurs de la mission statutaire de restaurer la stabilité du système monétaire international. Les opérations de l'Etat Haïtien avec le FMI (le Fonds) sont régies par l'article VIII des statuts du FMI.

Les souscriptions des pays membres constituent l'origine normale des ressources du Fonds. A chaque pays est assignée une quote-part. Les quotes-parts souscrites sont libérées en devises par les Etats membres à concurrence de 25 %, et en monnaie nationale à concurrence de 75 %.

La position de réserve d'un pays auprès du FMI est égale à la différence entre sa quote-part et la souscription versée en monnaie nationale.

La position de réserve de la République d'Haïti auprès du FMI s'analyse comme suit :

	30/09/2015		30/09/2014		Variation
	En DTS	En milliers de Gourdes	En DTS	En milliers de Gourdes	En milliers de Gourdes
Quota FMI	81 900 000	5 994 511	81 900 000	5 531 841	462 670
FMI, Compte no 1	(36 290 445)	(2 656 208)	(36 290 445)	(2 451 196)	(205 012)
FMI, Compte titres	(45 541 508)	(3 333 322)	(45 541 508)	(3 076 049)	(257 273)
Total	68 047	4 981	68 047	4 596	385

- **Quota FMI**

Le quota FMI correspond à la quote-part exprimée en DTS et attribuée à l'Etat Haïtien dans le cadre de sa souscription lors de son admission au Fonds. Il représente un actif de la République d'Haïti. Comme sur les exercices précédents, le quota FMI est resté stable en l'absence de décision par le Conseil d'Administration du FMI d'une augmentation de la quote-part de l'Etat Haïtien.

- **Compte FMI n° 1 et compte de titres**

Le compte FMI n° 1 et le compte de titres correspondent à la quote-part réglée en monnaie nationale ou sous forme de titres par l'Etat Haïtien. En qualité de dépositaire, la BRH tient ces comptes enregistrant les avoirs du FMI en Gourdes. Ces comptes constituent des engagements de la BRH vis-à-vis du Fonds.

Au 30 septembre 2015, le compte FMI n° 1 et le compte FMI compte de titres présentent respectivement des soldes créditeurs de G.2.656 millions et G.3.333 millions. En l'absence d'évolution des soldes en DTS de ces comptes, les variations respectives constatées de G.205 millions et G.257 millions, résultent exclusivement de l'appréciation du cours du DTS qui est passé de G.67,5438 au 30 septembre 2014 à G.73,1934 au 30 septembre 2015.

- **Avoirs en Droits de Tirages Spéciaux**

Les DTS détenus ont évolué ainsi qu'il suit :

	En DTS
Solde au 30/09/2014	68 810 090
Acquisitions	-
Cessions	-
Rémunérations perçues	34 794
Commissions payées	(40 670)
Solde au 30/09/2015	68 804 214

Les rémunérations perçues correspondent aux intérêts payés par le FMI sur les avoirs en DTS. Les commissions payées correspondent essentiellement aux intérêts versés au FMI et calculés sur la base du stock de DTS alloués à l'Etat Haïtien.

Note 6 - Avoirs en monnaies étrangères

Cette rubrique comprend l'encaisse, les dépôts à vue et de garantie à l'étranger, les valeurs en transit et les placements en devises étrangères. Elle se décompose comme suit :

(En milliers de Gourdes)

	30/09/2015	30/09/2014	Variation
Billets, pièces de monnaie et chèques	3 590 557	1 494 006	2 096 551
Avoirs dans les banques non résidentes	3 971 192	4 962 502	(991 310)
Valeurs en transit sur l'étranger	15 177	24 501	(9 324)
Remises en transit en devises sur le pays	77 643	19 039	58 604
Collatéral	678 753	596 015	82 738
Placements en devises étrangères	74 470 887	69 523 627	4 947 260
Total	82 804 209	76 619 690	6 184 519

- Billets, pièces de monnaie et chèques en USD

Les billets, pièces de monnaie et chèques en devise, essentiellement en dollars, sont constitués par les encaisses détenues au Siège et au Cap Haïtien. Ces encaisses s'analysent comme suit :

(En milliers de Gourdes)

	30/09/2015	30/09/2014	Variation
Billets devises guichets	8 140	7 780	360
Billets devises non triés	1 107 769	466 306	641 463
Billets devises caveau	2 262 063	726 736	1 535 327
Pièces devises caveau	315	275	40
Sous-total Siège	3 378 287	1 201 097	2 177 190
Billets devises Cap Haïtien	212 270	292 909	(80 639)
Total	3 590 557	1 494 006	2 096 551

• **Avoirs dans les banques non résidentes**

Les avoirs dans les banques non résidentes sont essentiellement constitués des dépôts à vue et se décomposent comme suit :

(En milliers de Gourdes)

	30/09/2015		30/09/2014		Variation
Banque	En devise	En milliers de Gourdes	En devise	En milliers de Gourde	En milliers de Gourde
Correspondants USD					
Citibank NY	25 024 921	1 304 842	21 667 694	987 130	317 712
Fédéral Reserve	10 514 618	548 250	81 612 264	3 718 067	(3 169 817)
Citibank Collatéral	307 204	16 018	307 172	13 994	2 024
Citibank IDA	13 301	694	14 157	645	49
Bladex	2 697 728	140 664	2 695 514	122 801	17 863
Bladex collateral	1 038 291	54 138	864 684	39 393	14 745
					0
Correspondant EUR					0
Banque de France	32 714 924	1 906 586	1 398 437	80 472	1 826 114
					0
Total		3 971 192		4 962 502	(991 310)

- **Collatéral**

Ce compte enregistre les dépôts de garantie constitués auprès de la Citibank New-York pour la mise en place de lettre de crédit, sur demande du Ministère de l'Economie et des Finances haïtien.

- **Placements non-résidents**

Les placements non-résidents sont constitués par un portefeuille de liquidité, en gestion déléguée auprès de gérants de portefeuille aux Etats-Unis. Ils se décomposent comme suit par gestionnaire :

	(En milliers de Gourdes)				
	30/09/2015		30/09/2014		Variation
	En USD	En milliers de gourdes	En USD	En milliers de gourdes	En milliers de gourdes
FIDELITY INVEST/COLBERT INVEST M.	149 967 288	7 819 550	146 625 053	6 679 900	1 139 650
GOLDMAN SACHS ASSET MANAG.	92 620 500	4 829 391	90 007 603	4 100 539	728 852
CITIFIX ALPHA LIQUIDITY	182 195 233	9 499 969	173 711 038	7 913 875	1 586 094
BLACKROCK INVEST. MANAGEMENT	84 799 557	4 421 593	82 592 370	3 762 719	658 874
JANUS CAPITAL GROUP	52 606 038	2 742 968	49 463 656	2 253 451	489 517
LUCROR CAPITAL ADVISORS LP	37 848 827	1 973 502	39 900 075	1 817 756	155 746
MSSB	828 203 037	43 183 914	943 756 760	42 995 387	188 527
Total	1 428 240 480	74 470 887	1 526 056 555	69 523 627	4 947 260

Le portefeuille de la BRH est essentiellement composé de cash et d'actifs financiers disponibles à la vente détenus par les gestionnaires de portefeuille pour le compte de la BRH.

Ces actifs financiers sont détenus dans le but d'avoir des liquidités disponibles. Ils sont enregistrés en comptabilité à leur juste valeur. Ils sont constitués de bons du Trésor et de bons émis par les Agences Fédérales Américaines, d'obligations municipales et de sociétés. Au 30 septembre 2015, la décomposition du portefeuille établi par la BRH s'analyse comme suit, par catégorie de titres (en USD) :

Placement	Coût	Juste valeur
Comptes en marché (cash)	-	21 514 265
US Treasury Securities	65 953 740	65 825 820
Agences fédérales	349 481 265	338 012 786
Obligations municipales	125 969 209	125 159 371
Obligations de sociétés	835 959 160	811 377 115
Unsettled Purchases/Sales	2 053 867	2 059 230
Stocks	32 815 349	30 172 681
Exchange-Traded & Closed-End Funds	22 857 012	22 455 168
Intérêts accrus	-	11 664 044
Total	1 435 089 602	1 428 240 480

Au 30 septembre 2015, le portefeuille de la BRH se ventile comme suit, par catégorie (en USD) :

	Blackrock		BRH MAIN		FORMER CITI FX		FORMER WESTERN ASSET MANAGEMENT		GOLDMAN SACHS	
	Juste valeur (market value)	Coût (original Total cost)	Juste valeur (market value)	Coût (original Total cost)	Juste valeur (market value)	Coût (original Total cost)	Juste valeur (market value)	Coût (original Total cost)	Juste valeur (market value)	Coût (original Total cost)
compte en marché cash	462 817	-	1 780 021	-	1 003 190	-	401 988	-	150 613	-
treasury Securities	12 720 874	12 845 581	-	-	-	-	-	-	31 025 496	30 457 288
Investment Sponsored	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Corporate Securities (GSE)	5 889 248	5 848 683	238 132 977	248 650 754	9 361 500	10 000 000	1 672 313	1 736 958	14 649 025	12 144 870
FOREIGN SECURITIES	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Municipalities	3 081 665	3 009 665	24 461 055	25 230 653	24 605 320	25 248 544	17 453 206	18 389 758	572 395	546 940
obligations de société	60 001 108	61 294 014	266 605 325	268 441 736	145 465 558	149 022 637	38 745 609	46 348 959	45 602 931	47 548 329
Asset-Backed Securities (ABS), Mortgage-Backed Securities (MBS), Collateralized Mortgage Obligations (CMOs)	2 059 230	2 053 867	-	-	-	-	-	-	-	-
Utilities (stocks, REITs / Tangibles)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Exchange-Traded Funds	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Fixed Interest	584 616	-	4 736 089	-	1 759 666	-	711 424	-	620 041	-
Total	84 799 558	85 051 810	535 716 467	542 323 143	182 195 234	184 271 181	58 984 540	66 475 675	92 620 501	90 697 427

	INTERMEDIATE DURATION		FIXED INCOME / EX ANIUS CAPITAL GROUP		LUCROR CAPITAL ADVISOR		Fidelity		Total Juste Valeur	Total Coût
	Juste valeur (market value)	Coût (original Total cost)	Juste valeur (market value)	Coût (original Total cost)	Juste valeur (market value)	Coût (original Total cost)	Juste valeur (market value)	Coût (original Total cost)		
compte en marché cash	105 613	-	635 212	-	13 443 455	-	3 531 357	-	21 514 266	-
treasury Securities	-	-	-	-	-	-	22 079 450	22 650 870	65 825 820	65 953 739
Investment Sponsored	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Corporate Securities (GSE)	42 684 310	45 000 000	25 623 414	26 100 000	-	-	-	-	338 012 787	349 481 265
FOREIGN SECURITIES	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Municipalities	19 387 385	20 073 635	-	-	-	-	35 597 345	33 470 015	125 159 371	125 969 210
obligations de société	169 393 163	176 292 492	26 048 950	26 873 213	-	-	59 514 471	60 137 781	811 377 115	835 959 161
Asset-Backed Securities (ABS), Mortgage-Backed Securities (MBS), Collateralized Mortgage Obligations (CMOs)	-	-	-	-	-	-	-	-	2 059 230	2 053 867
Utilities (stocks, REITs / Tangibles)	-	-	-	-	1 950 204	2 847 658	28 222 475	29 967 690	30 172 679	32 815 348
Exchange-Traded Funds	-	-	-	-	22 455 168	22 857 012	-	-	22 455 168	22 857 012
Fixed Interest	1 931 559	-	298 461	-	-	-	1 022 188	-	11 664 044	-
Total	289 502 080	241 366 127	52 606 037	52 973 213	37 848 827	25 704 670	149 967 286	146 226 356	1 428 240 480	1 435 089 602

Note 7 – Participation dans les organismes internationaux

Cette rubrique comprend les participations de l'Etat Haïtien dans le capital des organismes financiers internationaux. Elle s'analyse comme suit au 30 septembre 2015 :

(En milliers de Gourdes)			
	30/09/2015	30/09/2014	Variation
Banque Interaméricaine de Développement (BID)	2 422 391	2 116 512	305 879
Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD)	281 105	245 610	35 495
Banque Caribéenne de Développement (BCD)	171 919	150 210	21 709
Association Internationale de Développement (IDA)	57 620	50 451	7 169
Société Interaméricaine d'Investissement (SII)	163 725	143 051	20 674
Fonds Multilatéral d'Investissement	15 642	13 667	1 975
Société Internationale de Financement (IFC)	42 860	37 449	5 411
Agence de Garantie des Investissements Multilatéraux (MIGA)	8 463	7 394	1 069
Total	3 163 725	2 764 344	399 381

Ces participations sont souscrites en devise ou en monnaie nationale pour le compte de la République d'Haïti.

Note 8 – Placements locaux

Cette rubrique comprend des avances de fonds accordées à la Banque Nationale de Crédit et des obligations du Trésor Haïtien souscrites par la BRH.

Elle s'analyse comme suit, au 30 septembre 2015 :

(En milliers de Gourdes)			
	30/09/2015	30/09/2014	Variation
Avances BNC	275 000	275 000	-
Obligations du Trésor Haïtien	2 295 000	2 868 750	(573 750)
Total	2 570 000	3 143 750	(573 750)

- **Avances BNC**

Ce poste enregistre exclusivement des avances de fonds accordées à la Banque Nationale de Crédit (BNC) par la République d'Haïti en 2009.

Ces avances ont été converties en obligations subordonnées conformément au protocole d'accord signé en date du 29 septembre 2010 entre la BRH et la BNC. Ce protocole fixe la durée des remboursements à 20 ans avec un taux d'intérêt de 1 % l'an.

- **Obligations du Trésor Haïtien**

En date du 12 septembre 2014, la BRH a signé avec le Ministère de l'Economie et des Finances, un protocole d'accord par lequel la BRH accepte de faire l'acquisition d'Obligations du Trésor pour une valeur de 2.868.750 milliers de gourdes. Ces obligations sont dématérialisées et sont au nombre de trente (30), remboursables au taux de 7 % l'an sur une période allant de 1 à 60 mois.

Ces obligations ont été émises par l'Etat Haïtien dans le but de liquider les arriérés de paiement du Gouvernement au titre des travaux d'infrastructure entamés à la suite du passage sur le pays de la catastrophe Sandy.

Il convient de noter que des obligations d'égal montant ont été souscrites par les banques commerciales.

Note 9 - Prêts et avances au Gouvernement et aux collectivités

Cette rubrique comprend les créances détenues sur l'Etat Haïtien et les intérêts à recevoir. Elle s'analyse comme suit :

	(En milliers de Gourdes)		
	30/09/2015	30/09/2014	Variation
Frais différés bons BRH	58 978	24 298	34 680
Autres prêts et avances au Gouvernement	46 681 352	46 337 890	343 462
Intérêts à recevoir sur prêts et avances au Gouvernement	1 374 808	274 962	1 099 846
Total	48 115 138	46 637 150	1 477 988

• Autres prêts et avances au Gouvernement

Le solde se décompose comme suit :

	(En milliers de Gourdes)		
	30/09/2015	30/09/2014	Variation
Avances différence de change FMI	1 823 693	1 497 177	326 516
Avances à consolider	44 840 713	44 840 713	
Fonds de garantie BRH	16 946	-	16 946
Total	46 681 352	46 337 890	343 462

- Avances différence de change FMI

Ce poste est constitué des écarts de change constatés lors des réévaluations mensuelles des comptes qui enregistrent les opérations avec le FMI et qui sont libellés en DTS.

Conformément à l'article 12 du décret du 1er octobre 1952 autorisant le Gouvernement de la République d'Haïti à devenir membre du Fonds Monétaire International, à la fin de chaque année fiscale, toute différence résultant des opérations avec le FMI est supportée par le Gouvernement Haïtien.

- **Avances à consolider**

Ce poste enregistre les créances de la BRH sur l'Etat Haïtien, qui ont fait l'objet de consolidation et/ou de protocole d'accord signés entre les deux parties. Il s'analyse comme suit au 30 septembre 2015 :

(En milliers de Gourdes)	
	30/09/2015
Dettes consolidées de l'Etat Haïtien envers la BRH au 30/09/2013 (1)	42 865 239
Dette des institutions publiques envers la TELECO au 31/12/2009 (2)	1 023 479
Billet à ordre du 11 octobre 2007 (2)	951 995
Total	44 840 713

- (1) Ce montant correspond à hauteur de G.42.865.025 milliers aux créances de la BRH sur l'Etat Haïtien qui ont fait l'objet d'une évaluation contradictoire entre les deux parties et d'un rapport de consolidation signé par le Ministère de l'Economie et des Finances et la BRH au 30 septembre 2009.

Il se décompose comme suit :

(En milliers de Gourdes)	
Description	Montant
Titres du Gouvernement	1 217 103
Déficit cumulé du Trésor au 30/09/2009	28 655 885
Déficit cumulé du Trésor 2010 et 2011	6 084 602
Arriérés d'intérêts	12 435
Autres avances	158 444
Avances à consolider 2007-2008	6 736 556
Total	42 865 025

(2) Ces créances ont fait l'objet d'un protocole d'accord tripartite en date du 29 septembre 2010 entre le Ministère de l'Economie et des Finances, la BRH et la TELECO. Les termes de ce protocole prévoient :

- le paiement à la BRH d'une créance de la TELECO sur l'administration publique pour G.1.023 millions en vue de l'apurement des créances de la BRH vis-à-vis de la TELECO ;
- le remboursement d'un billet à ordre d'un montant de G.952 millions, datant du 11 octobre 2007 et resté sans couverture. Ce billet à ordre avait été émis par l'Etat Haïtien en faveur de la BRH et correspond au montant décaissé par la BRH pour le compte de l'Etat afin de combler le déficit de la SOCABANK.

Dans un protocole d'accord signé en date du 5 décembre 2012, l'Etat Haïtien a confirmé sa dette envers la BRH pour un montant de G.44.840.712.797, correspondant au solde du compte « Avances à consolider » figurant dans les livres de la BRH.

- **Intérêts à recevoir**

Dans l'attente de la formalisation des modalités de remboursement des sommes dues à la BRH, dans le protocole d'accord signé au 5 décembre 2012, l'Etat s'est engagé à verser un montant annuel de G.1.1 milliards au titre d'intérêts sur sa dette interne vis-à-vis de la Banque.

Sur l'exercice 2015, ce montant n'a pas fait l'objet de paiement. Le solde de G.1.375 millions à la clôture de l'exercice 2015, correspond aux impayés de juillet 2014 à octobre 2015.

Note 10 - Prêts et avances aux particuliers et aux autres institutions

Cette rubrique enregistre essentiellement les prêts et avances accordés par la Banque au personnel et à une entreprise publique. Le solde se détaille comme suit :

(En milliers de Gourdes)			
	30/09/2015	30/09/2014	Variation
Prêts et avances de la Banque Centrale aux entreprises publiques	21 140	21 140	-
Prêts et avances au personnel	3 483 709	3 086 953	396 756
Intérêt à recevoir sur prêts au personnel	7 743	6 078	1 665
Provisions pour créances douteuses	(386 468)	(380 422)	(6 046)
Total	3 126 124	2 733 749	392 375

Les prêts et avances au personnel se détaillent comme suit au 30 septembre 2015 :

	30/09/2015	30/09/2014	Variation
Avances au personnel	1 276 217	1 228 190	48 027
Avances spéciales	642 199	461 918	180 281
Effets escomptés au personnel	12 778	12 959	(181)
Prêts hypothécaires	1 517 881	1 352 709	165 172
Assurance hypothécaire	34 634	31 177	3 457
Total	3 483 709	3 086 953	396 756

Note 11 – Prêts et avances aux institutions financières monétaires et non monétaires

Cette rubrique enregistre les prêts et avances aux institutions financières monétaires, non monétaires et les créances rattachées. Le solde se détaille comme suit :

(En milliers de Gourdes)

	30/09/2015	30/09/2014	Variation
Prêts et avances de la banque centrale aux institutions financières non monétaires bancaires	6 570 504	714 644	5 855 860
Prêts et avances de la banque centrale aux institutions financières non monétaires non bancaires	80 898	80 898	-
Intérêts à recevoir sur prêts et avances aux institutions financières monétaires et non monétaires	26 887	11 234	15 653
Réescompte aux institutions financières monétaires et bancaires	172 444		172 444
Total	6 850 733	806 776	6 043 957

- Prêts et avances de la Banque Centrale aux institutions financières non monétaires bancaires**

Ces prêts ont été octroyés par la BRH sur l'exercice sous revue. Selon les protocoles d'accord et les tableaux d'amortissement signés par la BRH et ces institutions, le remboursement de ces prêts s'étale sur une période de 1 mois à 20 ans selon les modalités définies pour chaque prêt.

- Prêts et avances de la banque centrale aux institutions financières non monétaires non bancaires**

Ce poste correspond aux prêts accordés à la Société Haïtienne d'Epargne (SHEC). Cette institution étant en faillite, la BRH a pris l'option de déprécier la totalité de cette créance.

Note 12 - Immobilisations

Cette rubrique s'analyse comme suit :

(En milliers de Gourdes)			
	30/09/2015	30/09/2014	Variation
Immobilisations financières	2 063 158	2 084 859	(21 701)
Immobilisations incorporelles	25 447	2 270	23 177
Immobilisations corporelles	3 406 686	2 642 096	764 590
Total	5 495 291	4 729 225	766 066

- Immobilisations financières

Les immobilisations financières s'analysent comme suit :

(En milliers de Gourdes)			
	30/09/2015	30/09/2014	Variation
Titres TELECO	1 923 381	1 923 381	
Titres BLADEX	139 777	161 478	(21 701)
Total	2 063 158	2 084 859	(21 701)

- Titres de participation TELECO

Comme sur les exercices précédents, la valeur des titres de participation à la TELECO n'a pas connu de variation et s'analyse comme suit :

(En milliers de Gourdes)	
Description	Montant
Valeur au coût d'acquisition des titres	13 600
Quote-part des profits nets de la TELECO	1 909 781
Total	1 923 381

Les titres de participation détenus sur la TELECO ont été initialement comptabilisés à leur coût d'acquisition. Conformément à la méthode de la « mise en équivalence », la BRH a ajusté la valeur comptable de ces titres en y incluant sa quote-part des résultats annuels enregistrés par la TELECO. Cette quote-part a été comptabilisée de 1997 à 2000 sur la base d'états financiers internes de la TELECO non vérifiés. A partir de l'exercice 2001, en raison de l'absence de fiabilité récurrente des états financiers transmis par la TELECO, la BRH a cessé de comptabiliser cette quote-part.

- **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles comprennent les éléments suivants :

	Valeurs nettes comptables 30/09/2015	Valeurs nettes comptables 30/09/2014	Variation
Terrains	397 824	397 824	-
Immeubles	798 989	868 616	(69 627)
Matériels et mobilier	12 690	15 980	(3 290)
Matériel Informatique	(26 171)	11 507	(37 678)
Matériels roulants	62 335	25 123	37 212
Equipements	88 351	51 025	37 326
Installations	3 816	7 127	(3 311)
Aménagement Ext & Agr	6 529	24 358	(17 829)
Immobilisations en cours	2 062 323	1 240 536	821 787
Total	3 406 686	2 642 096	764 590

Note 13 - Autres actifs

Les autres actifs se détaillent comme suit :

	30/09/2015	30/09/2014	Variation
Comptes à recevoir	172 540	178 303	(5 763)
Contrats SWAP	2 137 809	-	2 137 809
Remises en transit sur le pays	144 095	144 975	-880
Stock de fournitures de bureau	17 915	9 344	8 571
Stock de billets neufs en transit	700 832	575 226	125 606
Frais payés d'avances	192 994	253 183	(60 189)
Dépôts de cautionnements	470	470	-
Intérêts à recevoir	30	-	30
Autres	1 386 972	1 186 477	200 495
Total	4 753 657	2 347 978	2 405 679

• Comptes à recevoir

Les recettes fiscales et douanières de l'Etat sont collectées par la BRH qui joue le rôle de caissier de l'Etat. Lorsque la BRH ne dispose pas de succursale dans les lieux de collecte, la Banque Nationale de Crédit (BNC) se charge de la collecte et reverse mensuellement les montants à la BRH.

Le solde de ce poste correspond principalement aux recettes du Trésor Public du mois de septembre 2015, collectées par la BNC et non encore reversées à la BRH. Le solde s'apure sur la période subséquente.

• Contrats SWAP

Sur l'exercice 2015, la BRH avait mis en place à compter du mois d'août, des contrats à terme en devises destinés aux banques commerciales. Dans le cadre de ces contrats, la BRH s'engage à céder aux banques commerciales des devises en contrepartie de gourdes pour une durée déterminée.

Le solde est constitué des opérations non dénouées à la clôture et se détaille comme suit, par banque :

En milliers de gourdes	
Banque	Montant
BNC	260 708
BUH	729 984
Capital Bank	364 992
Sogebank	782 125
Total	2 137 809

- **Remises en transit sur le pays**

Les remises en transit représentent le solde des opérations de compensation à la BRH et retracent les chèques qui y sont présentés ou reçus. Le règlement intervient avec un jour de décalage. Le solde s'apure sur la période subséquente.

- **Stock de billets neufs en transit**

Ce poste est constitué des billets et monnaies neufs non encore émis à la clôture de l'exercice.

A l'achat, les signes monétaires sont comptabilisés en engagements hors bilan au prix d'achat, auquel viennent s'ajouter les frais de transport.

A l'émission, les quantités de signes monétaires émises sont valorisées selon la méthode FIFO et comptabilisées au bilan. A la clôture de l'exercice, les billets et monnaies non émis sont traités comme des stocks. Ils font l'objet d'un inventaire physique et sont valorisés selon la méthode FIFO.

Le stock de signes monétaires non émis se décompose comme suit :

(En milliers de Gourdes)		
	30/09/2015	30/09/2014
Stock de billets neufs	403 364	338 429
Stock de pièces de monnaies	297 468	236 797
Total	700 832	575 226

- **Autres**

Ce poste se décompose au 30 septembre 2015 comme suit :

(En milliers de Gourdes)			
	30/09/2015	30/09/2014	Variation
Encaisse métallique or et argent	31 318	11 488	19 830
Dépôt à terme fonds CERA	12 000	12 000	-
Collection pièces or et argent	3 602	766	2 836
Objets d'art	29 976	22 696	7 280
Musée numismatique	18 160	18 160	-
Valeurs à régulariser par service	565 949	599 695	-33 746
Avances sur commande	322 116	379 794	-57 678
Autres comptes à recevoir	351 484	90 701	260 783
Cpte/rec. dessaisissement des banques	1 673	1 673	-
Avances sur quinzaine	283	228	55
Véhicule de fonction/BRH	50 411	49 276	1 135
Total	1 386 972	1 186 477	200 495

Le solde est essentiellement constitué des autres comptes à recevoir, des avances sur commande et des valeurs à régulariser par service qui s'établissent respectivement à G.351 millions, G.322 millions et G.566 millions au 30 septembre 2015.

Le poste « Autres comptes à recevoir » est constitué à hauteur d'un montant de G.53 millions représentant des indemnités à recevoir de l'assureur GFA suite au séisme.

Bilan - Passif

Note 14 - Billets et monnaies en circulation

Cette rubrique s'analyse comme suit :

(En milliers de Gourdes)			
	30/09/2015	30/09/2014	Variation
Billets émis	36 831 865	33 204 190	3 627 675
Encaisse	(3 776 770)	(5 935 173)	2 158 403
Total	33 055 095	27 269 017	5 786 078

Au 30 septembre 2015, la situation comptable des billets en circulation correspond à la différence entre le solde du compte billets émis et la situation de l'encaisse.

Note 15 - Comptes d'engagements

Cette rubrique comprend les comptes de dépôts en devises et en gourdes du Gouvernement Haïtien, des institutions financières monétaires bancaires, des institutions bancaires résidentes et non résidentes, des entreprises publiques, les obligations et bons BRH émis. Elle s'analyse comme suit :

(En milliers de Gourdes)			
	30/09/2015	30/09/2014	Variation
Engagement en devises	43 807 089	36 618 528	7 188 561
Engagement en monnaie locale	31 407 291	22 323 366	9 083 925
Engagement envers le Gouvernement Central	21 081 311	30 853 858	(9 772 547)
Bons BRH	5 448 000	4 857 000	591 000
Obligations BRH	2 049 872	-	2 049 872
Total	103 793 563	94 652 752	9 140 811

Les comptes d'engagement sont des comptes de dépôts à vue ouverts à la BRH. Ils sont libellés en Gourdes et en devises. Conformément à l'article 38 de la loi du 17 août 1979 créant la BRH, les comptes courants ne sont pas productifs d'intérêt. Ils sont inscrits au bilan à leur valeur nominale.

Les bons BRH sont des titres non matérialisés émis par la BRH. Ils ont comme objectif principal, le contrôle de la liquidité bancaire en permettant soit de fournir des liquidités, ou de réduire des liquidités excédentaires.

- Engagements en devises

Les comptes engagements en devises de la BRH se décomposent comme suit :

	(En milliers de Gourdes)		
	30/09/2015	30/09/2014	Variation
Engagements envers les autres institutions non résidentes	766 464	773 084	(6 619)
Engagements envers les institutions bancaires résidentes	41 769 261	33 497 231	8 272 030
Engagements envers les entreprises publiques	1 218 345	2 254 924	(1 036 579)
Chèques certifiés et comptes spéciaux Dollars	50 934	7 597	43 337
Engagements envers EximBank	-	83 637	(83 637)
Engagements en Dollars	43 805 004	36 616 473	7 188 532
Institutions financières monétaires bancaire Euro	2 044	2 018	26
Engagements en Euro	2 044	2 018	26
Compte FMI no 2	41	37	3
Engagements en DTS	41	37	3
Total	43 807 089	36 618 528	7 188 561

Ces engagements en devises n'incluent pas ceux du Gouvernement Central. Ils sont essentiellement constitués d'engagements libellés en dollars et envers les institutions bancaires résidentes qui ont évolué comme suit au 30 septembre 2015 :

	(En milliers de Gourdes)		
	30/09/15	30/09/14	Variation
Sogebank - Compte clearing US	12 588 911	9 462 262	3 126 649
Sogebel - Compte clearing US	842 226	445 437	396 789
Unibank - Compte clearing US	17 007 902	12 623 692	4 384 210
Banque Nationale de Crédit - Compte clearing US	1 598 822	4 478 873	(2 880 051)
Banque de l' Union Haïtienne - Compte clearing US	1 840 298	830 990	1 009 308
Citibank NA. - Compte clearing US	1 972 021	1 218 262	753 759
Banque of Nova Scotia - Compte clearing US	1 254 621	1 192 403	62 218
Capital Bank - Compte clearing US	3 547 128	2 432 392	1 114 736
Banque Populaire Haïtienne - Compte clearing US	1 013 830	595 495	418 335
Banque Haïtienne de Développement S.A	(560)	(489)	(71)
B.I.C.H. - Compte clearing US	17	16	1
Banque de l'Union Haïtienne - Compte Escrow	-	-	-
Banque de l'Union Haïtienne -Escrow account/I	-	-	-
Sofihdes	1 923	300	1 623
Fonds de développement Industriel - FDI	88 639	195 778	(107 139)
FDI/FGPC/2416/GR-HA Fonds de garantie partielle de	-	-	-
Le Levier	13 483	21 820	(8 337)
Total	41 769 261	33 497 231	8 272 030

- Engagements en monnaie locale

Les comptes engagements en monnaie locale de la BRH se décomposent comme suit :

	(En milliers de Gourdes)		
	30/09/2015	30/09/2014	Variation
Dépôts des institutions financières	30 544 663	21 035 941	9 508 722
Dépôts entreprises publiques	531 058	905 928	(374 870)
Autres dépôts	331 570	381 497	(49 927)
Total	31 407 291	22 323 366	9 083 925

Les engagements en Gourdes n'incluent pas ceux du Gouvernement Central. Ils sont pour l'essentiel constitués des dépôts des institutions financières qui ont évolué comme suit :

	(En milliers de Gourdes)		
	30/09/2015	30/09/2014	Variation
Sogebank - Compte clearing Gourdes	4 075 211	3 353 811	721 400
Sogebel - Compte clearing Gourdes	67 302	76 316	(9 014)
Unibank S.A - Compte clearing Gourdes	9 507 795	5 467 080	4 040 715
Banque Nationale de Crédit - Compte clearing Gourdes	9 376 192	6 894 483	2 481 709
Banque de l' Union Haïtienne - Compte clearing Gourdes	705 510	686 255	19 255
Citibank NA. - Compte clearing Gourdes	1 340 523	1 908 082	(567 559)
Banque of Nova Scotia - Compte clearing Gourdes	1 041 299	995 662	45 637
Capital Bank - Compte clearing Gourdes	1 861 032	1 309 932	551 100
Banque Populaire Haïtienne - Compte clearing Gourdes	352 338	337 089	15 249
Autres institutions financières	2 217 461	7 231	2 210 230
Total	30 544 663	21 035 941	9 508 722

- Engagements envers le Gouvernement

Les comptes d'engagements envers le Gouvernement central sont constitués de comptes de dépôts, de comptes spéciaux et du déficit du Trésor Public qui s'analysent comme suit :

	(En milliers de Gourdes)		
	30/09/2015	30/09/2014	Variation
Dépôts Gouvernement Central (Dollar)	10 889 222	9 899 260	989 962
Dépôts Gouvernement Central (Euro)	11 029	93 142	(82 113)
Dépôts Gouvernement Central (Gourde)	13 702 115	14 370 415	(668 300)
Dépôts collectivités locales (Gourde)	25 699	76 360	(50 661)
Sous-total Dépôts	24 628 065	24 439 177	188 888
Comptes spéciaux (Gourde)	2 770 245	6 905 768	(4 135 523)
Déficit budgétaire du trésor Public (Gourde)	(6 316 999)	(491 087)	(5 825 912)
Total	21 081 311	30 538 58	(9 772 547)

- *Comptes de dépôts*

Ce poste enregistre les opérations courantes du Gouvernement Central (dépôts, retraits et virements).

- *Comptes spéciaux*

Le solde se décompose comme suit :

(En milliers de Gourdes)			
	30/09/2015	30/09/2014	Variation
Compte spéciaux trésor pension civile	1 388 913	1 754 167	(365 254)
Trésor public fonds en Fideicomis	130 514	110 884	19 630
TP Cpte Spéc - Obligation / Invest Publique	1 110 835	5 000 000	(3 889 165)
Fonds spécial dette externe	138 616	40 125	98 491
Autres mairies du Nord	1 367	592	775
Total	2 770 245	6 905 768	(4 135 523)

. *Compte spécial Trésor Pension Civile*

Ce compte enregistre les prélèvements effectués, sur ordre du Trésor Public, sur les recettes collectées pour le compte de l'Etat par la BRH. Ces prélèvements sont destinés aux fonds de pension des fonctionnaires de l'Etat.

. *Trésor Public, fonds en fidéicomis*

Ce compte enregistre les fonds du Trésor Public placés en fidéicomis. Ce compte est alimenté par les prélèvements effectués sur les recettes collectées pour le compte de l'Etat par la BRH.

. *Trésor Compte spécial - Obligations sur investissements publics*

Ce compte enregistre les fonds issus de l'émission des bons du Trésor Public dans le cadre du règlement des arriérés des sociétés de constructions ;

- *Déficit Trésor Public*

Ce poste s'analyse comme suit :

(En milliers de Gourdes)		
	30/09/2015	30/09/2014
Déficit cumulé non consolidé au 30/09/2014	(491 087)	(694 744)
Dépenses de fonctionnement du Trésor Public	(75 936 603)	(39 706 227)
Recettes Publiques	75 943 767	47 103 170
Fonds de financement du trésor Public	(5 833 076)	(7 193 286)
Déficit cumulé 2015	(6 316 999)	(491 087)

L'article 2 de la loi du 17 août 1979 créant la BRH précise que la Banque pour objet « d'exercer toutes les activités de Banquier de l'Etat, d'agent financier et fiscal pour toutes ses opérations de caisse et de crédit ».

A cet effet, les recettes douanières, les recettes internes (recettes perçues par la Direction Générale des Impôts) et les recettes diverses (frais payés à l'immigration pour les passeports, les prélèvements effectués sur les salaires des employés pour les assurances du secteur public, frais de visa, permis de séjour,...) sont collectées dans les différents guichets de la BRH pour le compte de l'Etat.

Les dépenses budgétaires du personnel, de fonctionnement et les subventions de l'Etat sont effectuées par la BRH sur ordre de l'Etat.

Le déficit budgétaire correspond à la différence entre les recettes collectées par la BRH et les dépenses effectuées par la BRH, pour le compte de l'Etat.

Dans le cadre de la restructuration des actifs de la BRH, les créances de la BRH sur l'Etat y compris les déficits budgétaires cumulés antérieurs à l'exercice 2012 avaient fait l'objet d'une consolidation et avaient été reclassés dans un compte d'attente « Avances à consolider ».

Une nouvelle consolidation des créances de la BRH sur l'Etat Haïtien a eu lieu sur 2016. Cette consolidation porte sur les avances à consolider au 30 septembre 2011, sur les déficits cumulés du Trésor de 2012 à 2015 et sur les arriérés d'intérêts sur avances à consolider au 30 septembre 2015. La BRH n'a pas signé de protocole d'accord avec l'Etat Haïtien. Ce point fera l'objet de suivi lors de notre prochaine intervention.

• Bons BRH

Les bons BRH émis se décomposent comme suit, au 30 septembre 2015, par soumissionnaire :

Soumissionnaires	(En milliers de Gourdes)	
	30/09/2015	30/09/2014
BNC	4 275 000	2 384 000
Sogebank	-	1 900 000
Citibank	500 000	250 000
Unibank	-	-
Capital Bank	150 000	75 000
Le Levier	456 000	141 000
BPH	50 000	100 000
BNS	-	-
KOTELAM	7 000	-
LE Garant	6 000	3 000
Caisse Ste Anne	4 000	4 000
Total	5 448 000	4 857 000

Les bons BRH sont émis par adjudication à des échéances de 7 ou 28 ou 91 jours. Les intérêts sont précomptés et calculés au prorata temporis.

A la date de communication des résultats de l'adjudication, une dette constituée par la valeur totale des bons attribués, est constatée dans les comptes de la BRH en contrepartie :

- des comptes courants des soumissionnaires pour le montant net ;
- d'un compte de charge constatée d'avance (« Frais différés bons BRH ») pour le montant des intérêts précomptés.

A l'échéance, la dette constatée lors de l'adjudication est soldée par le compte courant du soumissionnaire et les intérêts débiteurs précomptés sont enregistrés en charge.

Le solde a évolué comme suit, par échéance :

(En milliers de Gourdes)

Echéance	30/09/2015	30/09/2014
7 Jours	1 000 000	60 000
28 Jours	2 000	975 000
91 Jours	4 446 000	3 822 000
Total	5 448 000	4 857 000

Toutes ces opérations se sont apurées à échéance sur la période subséquente.

• Obligations BRH

Les obligations BRH se détaillent comme suit :

(En milliers de gourdes)

Obligations	Echéance	30/09/2015
Banque Nationale de Crédit	91 jours	1 950
Banque de l'Union Haïtienne	91 jours	10 000
BMPAD	91 jours	2 037 922
Total		2 049 872

Ces obligations sont émises par la BRH et souscrites par les Banques locales ou le secteur privé.

Note 16 – Engagements envers le FMI

Cette rubrique s'analyse comme suit :

(En milliers de Gourdes)					
	30/09/2015		30/09/2014		Variation
	En DTS	En milliers de Gourdes	En DTS	En milliers de Gourdes	En milliers de Gourdes
DTS alloués	78 507 957	5 746 237	78 507 957	5 302 729	443 508
Facilité Elargie de Crédit	47 970 000	3 511 070	39 312 000	2 655 284	855 786
Total	126 477 957	9 257 307	117 819 957	7 958 013	1 299 294

- **DTS alloués**

Ce sont des DTS alloués aux pays membres du FMI au prorata de leur quote-part.

- **Facilité Elargie de Crédit**

Au 30 septembre 2015, ce poste est constitué des tirages au titre de la Facilité Elargie de Crédit (FEC) accordée à l'Etat Haïtien.

En tant qu'intermédiaire entre le FMI et l'Etat, la BRH reçoit les tirages en devises effectués par la République d'Haïti auprès du FMI et règle en devises les échéances. La contre-valeur en Gourdes des tirages est reversée à l'Etat.

Au 30 septembre 2015, les variations de l'exercice ont porté sur les opérations ci-après :

	En DTS
Solde au 30/09/2014	39 312 000
Annulation (-)	
Régularisation Tirages (2015)	
Tirage (2015)	8 658 000
Remboursement (-)	-
Solde au 30/09/2015	47 970 000

Note 17 - Contributions et engagements de l'Etat Haïtien sur participation au capital des organismes financiers internationaux

Cette rubrique correspond essentiellement à la contrepartie au passif des participations de l'Etat Haïtien dans le capital des organismes financiers internationaux. Elle s'analyse comme suit au 30 septembre 2015 :

	(En milliers de Gourdes)		
	30/09/2015	30/09/2014	Variation
Banque Interaméricaine de Développement (BID)	2 422 391	2 116 512	305 879
Banque Internationale pour la reconstruction et le Développement (BIRD)	281 105	245 610	35 495
Banque caribéenne de Développement (BCD)	171 919	150 210	21 709
Association Internationale de Développement (IDA)	57 620	50 451	7 169
Société Interaméricaine d'Investissement (SII)	163 725	143 051	20 674
Société Internationale de Financement (SFI)	42 860	37 449	5 411
Agence de Garantie des Investissement Multilatéraux (MIGA)	24 105	21 061	3 044
Sous-total	3 163 725	2 764 344	399 381
Dépôts des organismes internationaux	721 348	801 236	(79 888)
Total	3 885 073	3 565 580	319 493

Les comptes de dépôts des autres organismes concernent exclusivement les comptes courants de la Banque Interaméricaine de Développement (BID) ouverts dans les livres de la BRH.

Note 18 - Autres passifs

La situation dans les livres de la Banque au 30 septembre 2015 se présente comme suit :

(En milliers de Gourdes)			
	30/09/2015	30/09/2014	Variation
Provisions pour boni	111 619	95 296	16 323
Provisions pour vérificateurs externes	11 787	6 252	5 535
Provisions pour prime des caissiers	10 699	12 729	(2 030)
Provisions pour prime état de service, état de séparation et pension spéciale	990 173	995 072	(4 899)
Salaires à payer	15 041	18 476	(3 435)
Compte à payer	184 714	115 935	68 779
Chèque de direction	61 383	209 269	(147 886)
Fonds non sujets à emploi	436 343	332 940	103 403
Divers créditeurs	494 461	994 710	(500 249)
Dépôts et consignations	595	595	-
Allègement dette FMI après catastrophe	6 960 896	7 429 778	(468 882)
Compte transit exercice fiscal/ chèques en circulation	0	737 500	(737 500)
Autres	163 514	166 039	(2 525)
Total	9 441 225	11 114 591	(1 673 366)

- **Provisions pour boni**

Ce compte enregistre la provision pour boni à payer au personnel de la banque.

Conformément à l'article 154 du Code du Travail de la République d'Haïti, ce boni est payé lors de la deuxième quinzaine de mois de décembre et représente 1/12 du salaire et autres avantages reçus par l'employé au cours de l'année. Le boni est grevé d'une retenue à la source libératoire de 10 % qui est versée à la Direction Générale des Impôts dans la quinzaine qui suit le prélèvement.

- **Provisions pour prime état de service, état de séparation et pension spéciale**

Ce poste est constitué essentiellement de la provision pour obligation de fin de service et s'analyse comme suit au 30 septembre 2015 :

(En milliers de Gourdes)			
	30/09/2015	30/09/2014	Variation
Provisions pour obligation fin de service	989 662	987 506	2 156
Provisions spéciales	511	7 566	(7 055)
Total	990 173	995 072	(4 899)

Les provisions pour obligation fin de service sont octroyées au personnel qui part à la retraite. Selon les textes, cette provision est dotée mensuellement à hauteur de 1 % des salaires.

Elles peuvent s'analyser comme suit :

(En milliers de Gourdes)				
	Solde au 30/09/2014	Dotations	Païement aux employés	Solde au 30/09/2015
Provisions pour obligation fin de service	987 506	42 587	40 431	989 662

- **Compte à payer**

Ce poste enregistre les sommes dues par la BRH au titre des dettes fournisseurs et des provisions diverses constituées par le service des ressources humaines. Il s'analyse comme suit au 30 septembre 2015 :

(En milliers de Gourdes)			
	30/09/2015	30/09/2014	Variation
Cautionnement	9 397	8 832	565
Fournisseurs	35 555	-	35 555
Retenues de garantie	46 301	41 057	5 244
Provisions dettes estimatives	16 108	28 367	(12 259)
Provisions diverses ressources humaines	34 115	37 679	(3 564)
Intérêts à payer	43 238	-	43 238
Total	184 714	115 935	68 779

- **Fonds non sujets à emploi**

Le poste « Fonds non sujets à emploi » se décompose comme suit :

	(En milliers de Gourdes)		
	30/09/2015	30/09/2014	Variation
Chèques certifiés BRH non réclamés	64 411	64 411	-
Chèques de direction BRH - non réclamés	17 248	17 710	(462)
Fonds délaissés	306 536	226 059	80 477
Chèques en devises BRH en circ. Plus d'un an	47 776	24 382	23 394
Valeurs saisies	372	378	(6)
Total	436 343	332 940	103 403

Ce poste enregistre essentiellement :

- des chèques (chèques certifiés, chèques de direction et chèques en devises) non réclamés par leurs bénéficiaires pour G.129 millions ;
- les fonds délaissés pour G.306 millions et qui sont relatifs aux comptes non movimentés dans les banques commerciales. Ces fonds sont transférés à la BRH qui est chargée de les conserver dans l'attente d'une éventuelle réclamation des titulaires de comptes.

• **Divers créditeurs**

Le poste « Divers créditeurs » se décompose comme suit :

	30/09/2015	30/09/2014	Variation
Prélèvement assurance	7	7	-
Prélèvement retenue boni	676	534	142
Prélèvement impôt sur le revenu	18	11	7
Prélèvement sécurité sociale	409	409	-
Fonds de pension BRH	8 559	743 210	(734 651)
Intérêts sur titres ONA/DOUANE	793	640	153
Fonds de pension ex-BNDAL	377	377	-
Recettes ex-BNDAL	44 095	45 215	(1 120)
Dépôt à terme fonds ex-BNDAL	12 000	12 000	-
Valeurs à régulariser par service	298 378	107 901	190 477
Fonds divers USD	111 167	54 582	56 585
Valeurs à régulariser par Services USD	15 836	29 824	(13 988)
Rente Pensionnaires TELECO	2 146	-	2 146
Total	494 461	994 710	(500 249)

- **Fonds de pension BRH**

Ce compte enregistre les contributions de la BRH et de ses employés au titre du plan de pension des agents assujettis au Fonds. Des prélèvements sont effectués sur les salaires et primes des employés actifs assujettis au Fonds de pension, auxquels s'ajoute la contribution de la Banque représentant 15% du salaire de l'employé, conformément aux règles prévues par le Fonds de pension.

Cette provision alimente le Fonds en vue de procurer une rente mensuelle aux employés qui sont retraités selon les prescrits du Fonds de pension de la BRH.

Sur les exercices précédents, la BRH participait conjointement à ce Fonds avec la Banque Nationale de Crédit (BNC) et la Banque Populaire de Haïti (BPH). Depuis le mois d'avril 2011, la BRH s'est retiré du fonds commun de retraite et a pris la décision de constituer son propre fonds.

Le solde du compte a évolué sur l'exercice 2015 :

(En milliers de Gourdes)		
	30/09/2015	30/09/2014
Solde d'ouverture	743 210	446 715
Augmentation (+)	1 769 744	3 964 101
Diminution (-)	2 504 395	3 667 606
Solde de clôture	8 559	743 210

Les augmentations enregistrés par le Fonds sont essentiellement constituées à hauteur de :

- G.258 millions par les cotisations des employés et la quote-part de la BRH,
- G.1.500 millions par les remboursements en capital et intérêts des montants investis par le Fonds dans l'acquisition de certificats de Trésorerie émis par le Ministère de l'Economie et des Finances,
- G.11 millions de diverses alimentations du fonds.

Les diminutions enregistrées par le Fonds sont essentiellement constituées à hauteur de :

- G.71 millions par les paiements de rentes aux pensionnaires ;
- G.550 millions d'investissements auprès de la BUH (DAT de G.150 millions au taux de 7% pour une durée de 12 mois), Capital Bank (DAT de G.250 millions au taux de 8% pour une durée de 3 mois renouvelable) et Sogebank (DAT de G.150 millions au taux de 8% pour une durée de 3 mois renouvelable) ;
- G.329 millions par des achats de dollars (USD.7 millions) en vue de constituer un fonds d'investissement ;
- G.1.550 millions de placements dans des obligations émises par Unifinance.

- **Valeurs à régulariser service**

Le compte « Valeurs à régulariser service » enregistre des opérations initiées par un service et pour lesquelles un traitement définitif est en attente.

- **Fonds divers USD**

Ce compte enregistre principalement les commissions sur transferts internationaux prélevées par les banques commerciales et les sociétés financières pour le compte de l'Etat haïtien. Ces commissions sont transférées dans ce compte dans l'attente de leur reversement à l'Etat Haïtien sur une base mensuelle.

- **Allègement dette FMI après catastrophe**

Ce montant correspond principalement à l'annulation de la dette du FMI dont a bénéficié l'Etat Haïtien en 2010 au titre de la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance.

Le 21 juillet 2010, le Conseil d'administration du Fonds Monétaire International (FMI) a décidé l'annulation totale de l'encours des engagements d'Haïti envers le FMI, pour un montant de 178 millions de DTS, soit 268 millions de dollars.

A ce titre un compte bloqué intitulé « Allègement de dette du FMI après catastrophe » a été ouvert dans les livres de la BRH au nom du Gouvernement Haïtien.

Ce compte est destiné à financer des projets de reconstruction de bâtiments administratifs, de logements sociaux et de mise en place de fonds d'aide (fonds de garantie, fonds de stabilisation des taux d'intérêts sur prêts au logement).

- **Autres**

Le poste « Autres » est essentiellement constitué des comptes de dépôts des employés de la BRH et décompose comme suit :

	(En milliers de Gourdes)		
	30/09/15	30/09/14	Variation
Autres comptes à payer - Caution El Rancho	250	250	-
Autres assurances véhicules	122	122	-
Dépôt employés BRH Conseil d'Administration	3 297	7 436	(4 139)
Dépôt employés Cadre direction	118 890	117 188	1 702
Dépôt employés Cadre exécution	32 040	28 501	3 539
Dépôt employés Cadre de support	603	589	14
Dépôt employés Hors cadres	2 105	4 190	(2 085)
Dépôt pensionnaires BRH	937	1 426	(489)
Personnel, avances et autres	5 270	6 337	(1 067)
Total	163 514	166 039	(2 525)

Note 19 - Réserve de réévaluation de change

La réserve de réévaluation de change enregistre les bénéfices ou les pertes qui résultent de la réévaluation des avoirs ou des engagements de la BRH, comme stipulé dans l'article 56 de la loi du 17 août 1979 créant la BRH.

Elle s'élève à G. 10.203 millions au 30 septembre 2015, contre G.6.351 millions au 30 septembre 2014, soit une hausse de G.3.852 millions. Cette variation correspond à la différence de réévaluation nette des comptes en devises sur l'exercice 2015, à l'exception des comptes libellés en DTS.

Note 20 - Réserves générales

Ce poste enregistre les pertes et les gains latents qui résultent des réévaluations périodiques du portefeuille de titres de la BRH.

La situation dans les livres de la BRH au 30 septembre 2015 s'analyse comme suit :

(En milliers de Gourdes)					
Solde au 30/09/2014 (a)	Gains latents (+) (b)	Pertes latentes (-) (c)	Résultat net latent (b) - (c) = (d)	Ecart de réévaluation net (e)	Solde au 30/09/2015 (a) + (d) + (e)
(3 657 049)	5 065 691	(5 970 150)	(904 459)	(571 936)	(5 133 444)

- **Résultat net latent**

Les gains et pertes latents constatés résultent de l'évaluation mensuelle à la juste valeur des titres détenus dans le portefeuille de la BRH placés en gestion déléguée auprès de gérants de portefeuille. Conformément aux règles et méthodes comptables en vigueur, la BRH ne constate pas au résultat ces gains et pertes.

- **Ecart de réévaluation net**

Le compte de « réserves générales » est libellé en USD et fait l'objet de réévaluations mensuelles. Ce montant correspond à l'écart net de réévaluation des soldes mensuels.

Note 21 – Réserve de réévaluation de l'or

Les avoirs en or sont réévalués mensuellement à leur juste valeur, sur la base du cours de l'once d'or issu de Bloomberg et converti en Gourdes au cours indicatif du Dollar US du dernier jour du mois écoulé.

La situation dans les livres de la Banque Centrale au 30 septembre 2015 se présente comme suit :

(En milliers de Gourdes)				
	Encours au 30/09/2014	Plus-Values	Moins-Value	Encours au 30/09/2015
Réserve de réévaluation or	246 389	904 718	375 796	775 311

Note 22 – Réserve allocation spéciale retraite

La situation dans les livres de la Banque au 30 septembre 2015 se présente comme suit :

(En milliers de Gourdes)			
	30/09/2015	30/09/2014	Variation
Réserve allocation spéciale retraite	381 703	367 674	14 029

Cette réserve fait l'objet d'une dotation mensuelle qui équivaut à 5 % du profit mensuel de la Banque.

Note 23 – Capital et réserves

Le capital et les réserves sont restés stables et s'analysent comme suit :

(En milliers de Gourdes)	
	30/09/2015
Capital	50 000
Réserve légale	74 453
Réserves spéciales	412 825
Réserve pour réévaluation d'immeubles	719 004
Total	1 256 282

- **Capital social**

Conformément à l'article 3 de la loi du 17 août 1979 créant la Banque de la République d'Haïti, le capital social autorisé de la BRH est fixé à G.50 millions. Il peut être augmenté selon les besoins de l'institution.

- **Réserve légale**

La réserve légale est dotée à hauteur de 10 % des profits nets.

- **Réserves spéciales**

Les réserves spéciales sont destinées à des fins d'investissement, de placement et d'extension etc. Elles sont dotées à hauteur de 65 % des profits nets.

- **Réserves pour réévaluation d'immeubles**

Les réserves pour réévaluation d'immeubles correspondent aux surplus nets de réévaluation :

- des immeubles en 2006 et suite au séisme en 2010,
- des terrains en 2010,

Le solde se décompose comme suit (en milliers de Gourdes) :

Description	30/09/2015
Immeubles	704 557
Terrains	14 447
	719 004
	=====

Note 24 - Résultat des exercices antérieurs

Cette rubrique enregistre essentiellement les résultats cumulés des exercices antérieurs à l'exercice 2015.

Ce poste a évolué comme suit :

En milliers de gourdes				
	Solde au 30/09/2014	Résultat de l'exercice précédent	Ajustements	Solde au 30/09/2015
Résultat des exercices antérieurs	(2 126 556)	634 686	(92 344)	(1 584 214)

Informations sur le compte de pertes et profits

Note 25 - Résultat net d'intérêts

Le résultat net d'intérêts se décompose comme suit :

	(En milliers de Gourdes)		
	30/09/2015	30/09/2014	Variation
Produits d'intérêts	4 065 979	3 960 600	105 379
Produits sur les avoirs dans les banques résidentes	5 803	7 319	-1 516
Revenus sur avoirs en devises étrangères	5 803	7 319	-1 516
			-
Produits sur portefeuille en titres	2 760 899	2 727 836	33 063
			-
Produits sur opérations de crédit	1 299 277	1 225 445	73 832
Intérêts sur prêts au gouvernement	1 099 847	1 099 847	-
Intérêts sur avances au gouvernement	135	43	92
Intérêts sur créances aux institutions financières monétaires	62 965	13 227	49 738
Intérêts sur opérations SWAP / Banques locales	0	7 499	-7 499
Intérêts sur prise en pension bons BRH	1 467	1 462	5
Intérêts acquis/perçus sur prêts au personnel	61 002	56 075	4 927
Intérêts acquis/perçus sur effets escomptés	426	791	-365
Intérêts acquis/perçus sur effets hypothécaires	51 208	46 501	4 707
Intérêts sur obligations post sandy	22 227		22 227
			-
Charges d'intérêts	885 365	319 726	565 639
			-
Charges sur opérations de crédit	885 365	319 726	565 639
			-
Intérêts débiteurs payés sur bons BRH	582 317	162 585	419 732
Intérêts envers Inst. Financières Monétaires & Non Monét.	0	44 058	-44 058
Ajustement Evaluation de change versée	258 086	113 083	145 003
Autres dépenses d'intérêts	44 962	-	44 962
			-
Total	3 180 614	3 640 874	(460 260)

- **Produits sur portefeuilles de titres**

Les produits sur portefeuilles de titres sont constitués des intérêts sur les placements en devises à l'étranger.

Ces produits sont passés de G.2.728 millions au 30 septembre 2014 à G.2.761 millions au 30 septembre 2015, soit une hausse de G.33 millions.

- **Produits sur opérations de crédit**

Les produits sur opérations de crédit sont essentiellement constitués par le montant annuel de G.1,1 milliard versé par le Trésor Public à la BRH, au titre d'intérêts sur sa dette interne, comme stipulé dans l'article 4 du protocole entre le MEF et la BRH en date du 30 septembre 2009.

- **Charges d'intérêts**

- *Intérêts payés sur bons BRH*

Ce compte enregistre les intérêts payés par la BRH sur les bons qu'elle émet. Les intérêts payés en rémunération de ces bons sont précomptés et enregistrés dans un compte de frais différés à l'actif lorsqu'ils sont courus et non encore échus et transférés dans ce compte de dépense à l'échéance.

Au 30 septembre 2015, les intérêts payés sur bons BRH s'établissent à G.582 millions contre G.163 millions sur l'exercice précédent, soit une hausse de G.419 millions.

Note 26 - Résultat sur ventes de valeurs mobilières

Le résultat sur ventes de valeurs mobilières s'analyse comme suit :

(En milliers de Gourdes)			
Résultats sur ventes de valeurs mobilières	30/09/2014	30/09/2014	Variation
Gains sur ventes de valeurs mobilières	227 225	1 168 762	(941 537)
Pertes sur ventes de valeurs mobilières	(120 176)	(668 377)	548 201
Total	107 049	500 385	(393 336)

Ce poste enregistre les gains et les pertes résultants des ventes des titres détenus dans le portefeuille de la BRH en gestion déléguée.

Au 30 septembre 2015, le résultat sur les ventes de valeurs mobilières est un gain qui s'élève à G.107 millions, contre un gain de G. 500 millions au 30 septembre 2014.

Note 27 - Autres produits

Les autres produits comprennent essentiellement les frais de virement perçus de la clientèle, les commissions et agios sur les chèques, sur les transferts et sur les lettres de crédit. Les autres produits ont évolué comme suit :

(En milliers de Gourdes)			
	30/09/2015	30/09/2014	Variation
FRAIS DE SERVICE/COM& AGIO	306	241	65
COM. AGIOS CHEQUES & TRANSFERTS	55 737	52 843	2 894
COM.AGIOS LETTRES DE CREDIT	789	7 560	-6 771
REVENUS SUR VIR. BANCAIRE SPIH	40 309	45 474	-5 165
PENALITES PR INSUFFISANCE DE RESERVE	347	-	347
PENALITES PR RETARD EXPED. RAPPORTS	495	654	-159
PENALITES PR. POSITION DE CHGE.N/REG	372	43	329
REV/DIVERS/VENTES D'ACTIFS	-	91	-91
VENTES DE CARNETS DE CHEQUES	1 432	1 697	-265
CAFETERIA/REVENU	2 172	1 685	487
AMENDES	723	854	-131
LOCATIONS DE VOITURES BLINDEES	639	1 349	-710
REVENUS DIVERS- AUTRES	96 754	98 448	-1 694
Total	200 075	210 939	-10 864

Note 28 – Charges d'exploitation générale

Les charges d'exploitation générale ont évolué comme suit :

	30/09/2015	30/09/2014	(En milliers de Gourdes)	
			Variation	
			Valeur	%
Coûts de fabrication des billets et des pièces de monnaie	335 378	301 390	33 988	11%
Rémunérations et charges sociales	2 204 503	2 520 255	(315 752)	(14%)
Dépenses administratives	529 952	552 029	(22 077)	-4%
Dotation aux amortissements	258 241	196 638	61 603	31%
Dépenses relatives à la gestion des actifs	78 794	69 663	9 132	13%
Dons	75 034	57 752	17 281	30%
Dépenses Extraordinaires	938	-	938	100%
Dotations pour mauvaises créances	6 046	27 113	(21 067)	(78%)
Total	3 488 886	3 724 840	(235 954)	(6%)

- **Rémunérations et charges sociales**

Les rémunérations et charges sociales se détaillent comme suit :

	(En milliers de Gourdes)		
	30/09/2015	30/09/2014	Variation
Salaires et autres compensation	1 605 685	1 451 269	154 416
Bénéfices sociaux	296 193	266 437	29 756
Contributions - Fonds de retraite	155 021	536 519	(381 498)
Contribution Prestation Fin de Service	27 685	-	27 685
Formation	102 991	106 700	(3 709)
Autres	16 928	159 330	(142 402)
Total	2 204 503	2 520 255	(315 752)

- **Salaires et autres compensations**

Ce poste enregistre les salaires de base, les heures supplémentaires et autres gratifications.

- **Contributions – Fonds de retraite**

Ce compte enregistre la part employeur des contributions au fonds de pension des agents de la BRH. Cette contribution s'établit à 15 % du salaire de l'employé, conformément aux règles prévues par le Fonds de Pension.

- **Autres**

Ce poste enregistre essentiellement les congés payés aux agents partis en congés durant la période et la dotation de l'obligation de fin de service.

- **Dépenses administratives**

Les dépenses administratives se détaillent comme suit :

(En milliers de Gourdes)

	30/09/2015	30/09/2014	Variation
Communication Intérieure	18 745	14 005	4 740
Communication extérieure	27 922	19 927	7 995
Communication poste	4 317	4 152	165
Papeterie et fournitures de bureau	12 958	11 865	1 093
Carburant & Lubrifiant	53 628	55 914	(2 286)
Honoraires professionnels	84 045	84 707	(662)
Electricité	54 272	41 301	12 971
Eau	1 726	1 060	666
Dép. Adm. Meubles et Matériels de bureau	441	373	68
Dép. Adm. Frais Légaux	144	518	(374)
Dép. Adm. Frais de services	6 328	7 130	(802)
Cotisation d'Haïti aux diverses Institutions	2 187	934	1 253
Autres frais généraux	54 958	44 472	10 486
Transport de fonds	8 953	13 636	(4 683)
Locations diverses	10 677	7 511	3 166
Allocations spéciales	27 677	22 800	4 877
Indemnité spéciale retraite	14 029	94 741	(80 712)
Allocation BNC	18 000	18 000	-
Appui Financier aux Institutions & Organismes	912	4 458	(3 546)
Sport & loisirs	2 602	1 692	910
Assistance au Personnel Funérailles	2 964	100	2 864
R.P. Anniversaire	138	165	(27)
R.P. Fête fin d'année	13 005	6 426	6 579
Réception et collation	4 994	3 102	1 892
Publicité	21 549	13 809	7 740
Livres/Périodiques/ Journaux	14 003	10 827	3 176
Relations publiques	5 306	4 715	591
Promotion et vulgarisation	25 568	29 183	(3 615)
Cafétéria	14 681	11 038	3 643
Utilisation véhicule de fonction	23 223	23 468	(245)
Total	529 952	552 029	(22 077)

Divers

Note 29 - Opérations avec les parties liées

La BRH désigne comme parties liées les membres du Conseil d'Administration, l'Etat Haïtien, ainsi que le personnel de direction comprenant le Gouverneur, le Gouverneur-Adjoint, le Directeur Général et les autres hauts responsables de direction de la Banque.

La BRH est dirigée par un Conseil d'administration dont les membres sont nommés pour une période de trois (3) ans, renouvelable par arrêté du Président de la République. Conformément aux dispositions de la Constitution de 1987, ils sont ratifiés par le Sénat de la République.

Le Conseil est composé :

- du Gouverneur, qui remplit la fonction de Président du Conseil,
- du Gouverneur-Adjoint, qui remplit la fonction de Vice-président du Conseil,
- de trois (3) membres, dont l'un exerce la fonction de Directeur Général.

Les transactions effectuées avec les membres du Conseil d'administration sont essentiellement des prêts et avances. Les membres du Conseil d'administration ne bénéficient pas de prêts ou avances qui ne soient pas accessibles aux autres membres du personnel. Ces prêts et avances ont évolué comme suit :

(En milliers de Gourdes)		
	2015	2014
Avances	66 722	41 430
Prêts hypothécaires	39 255	24 350
Total	105 977	65 780

Note 30- Procédure judiciaire

Au 30 septembre 2015, le risque financier des actions en justice contre la BRH s'élève à 493 millions de gourdes.

Note 31 - Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice

Néant.

LISTE DES CIRCULAIRES

2014-2015

Circulaire 92		
26 Mars 2015	Relative à la modification des taux de réserves obligatoires	1er Avril 2015
Lettre-Circulaire 09		
27 Mars 2015	Relative à la restructuration des prêts octroyés au secteur hôtelier, à la constitution de provisions spécifiques y relatives et à la non constitution de réserves obligatoires sur toutes les ressources utilisées dans le cadre de ces prêts	27 Mars 2015
Circulaire 93		
27 Mai 2015	Relative à la modification des taux de réserves obligatoires	1er Juin 2015
Circulaire 94		
25 Juin 2015	Relative à la modification des taux de réserves obligatoires	1er Juillet 2015
Circulaire 94		
1er Juillet 2015	Relative à l'obligation d'octroyer des prêts à la consommation exclusivement en gourdes	16 Juillet 2015
Lettre-Circulaire 11		
1er Juillet 2015	Relative à l'obligation d'octroyer des prêts à la consommation exclusivement en gourdes	16 Juillet 2015
Circulaire 95		
6 Juillet 2015	Relative à la modification des taux de réserves obligatoires	16 Juillet 2015
Circulaire 99.1		
29 Septembre 2015	Relative à l'obligation d'identification des clients	12 Octobre 2015
Circulaire 99.1		
29 Septembre 2015	Relative à la mise en place d'un programme de prévention et de conformité relatif à la lutte contre le blanchiment des avoirs	12 Octobre 2015

ANNEXE JURIDIQUE

CONSEILS D'ADMINISTRATION

BANQUE NATIONALE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI (BNRH)

MONITEUR # 84 DU 25 SEPTEMBRE 1947

Arrêté du 25 septembre 1947 nommant pour 5 ans à partir du 1er octobre 1947 :

Gaston Margron
C.E. Van Waterschoodt
Emmanuel Thézan *
Christian Aimé *
A.M. Herres

MONITEUR # 27 DU 21 MARS 1949

Arrêté du 21 mars 1949 nommant M. Victor M. Coicou*, membre du Conseil d'Administration de la Banque Nationale de la République d'Haïti pour une durée finissant le 30 septembre 1952 afin de combler la vacance produite par la mise à la retraite de M. Chs. Van Waterschoodt.

MONITEUR # 22 DU 4 MARS 1952

Arrêté du 3 mars 1952 nommant M. Arsène E. Magloire Membre du Conseil d'Administration de la BNRH pour une durée finissant le 30 septembre 1952 afin de combler la vacance produite par le décès de M. Gaston Margron.

MONITEUR # 93 DU 29 SEPTEMBRE 1952

Arrêté du 29 septembre 1952 nommant pour 5 ans à partir du 1er octobre 1952 :

Christian F. Aimé *
Arthur M. Herres
Victor M. Coicou *
Arsène E. Magloire
J. Frédéric Magny *

MONITEUR # 23 DU 11 MARS 1957

Arrêté du 11 mars 1957 nommant pour 5 ans à partir du 11 mars 1957 :

Silvère Pilié *
Maurice Télémaque *
François Auguste *
Jean Méhu
Robert Bonhomme

MONITEUR # 114 DU 17 OCTOBRE 1957

Arrêté nommant M. Benjamin Prophète, Membre du Conseil d'Administration de la Banque Nationale de la République d'Haïti en remplacement de M. Robert Bonhomme, démissionnaire.

MONITEUR # 2 DU 4 JANVIER 1958

Arrêté du 31 décembre 1957 nommant pour 5 ans :

Maurice Télémaque *
Antonio André *
François Auguste *
Marcel Vaval
Jean Pierre Mompont

MONITEUR # 8 DU 23 JANVIER 1960

Arrêté du 23 janvier 1960 nommant pour 5 ans :

Antonio André *
Joseph Chatelain *
Louis Smith *
Vilfort Beauvoir
Lebert Jean Pierre

MONITEUR # 113 DU 27 NOVEMBRE 1960

Arrêté du 26 novembre 1960 nommant pour 5 ans :

Antonio André*
Vilfort Beauvoir
François Murat *
Noé Fourcand
Jean Magloire

MONITEUR # 110 DU 26 NOVEMBRE 1965

Arrêté du 26 novembre 1965 nommant pour 5 ans :

Antonio André *, Président et Directeur Général
Vilfort Beauvoir, Vice-Président et Directeur
François Murat *, Membre et Directeur Commercial
Noé Fourcand, Membre
Jean Magloire, Membre

MONITEUR # 82 DU 5 OCTOBRE 1970

Arrêté du 4 octobre 1970 nommant pour 5 ans :

Antonio André *
Léon Mirambeau
René Adrien *
Noé Fourcand
Jean Magloire

MONITEUR # 75 DU 30 OCTOBRE 1975

Arrêté du 3 octobre 1970 nommant pour 5 ans :

François Murat *
Adrien Bonnefil *
Franck Bouchereau *
Léon Mirambeau
Donasson Alphonse

MONITEUR # 69-A DU 9 SEPTEMBRE 1976

Arrêté du 8 septembre 1976 nommant pour 5 ans :

Antonio André *, Président-Directeur Général
Adrien Bonnefil *
Franck Bouchereau *
Donasson Alphonse
Léon Mirambeau

BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

(BRH)

MONITEUR # 76-B DU 27 SEPTEMBRE 1979

Arrêté du 26 septembre 1979 nommant pour 3 ans :

Antonio André, Gouverneur *
Edouard Racine, Gouverneur Adjoint *
René Lafontant, Directeur Général *
Lameck Georges, Membre *
Allan Nolté, Membre *

MONITEUR # 42 DU 21 JUILLET 1980

Arrêté du 18 juillet 1980 nommant pour 3 ans :

Gérard Martineau, Gouverneur *
Raoul Berret, Gouverneur Adjoint
René Lafontant, Directeur Général *
Lameck Georges, Membre *
Allan Nolté, Membre *

MONITEUR # 12 DU 8 FÉVRIER 1982

Arrêté du 8 février 1982 nommant pour 3 ans :

Marcel Léger, Gouverneur *
Allan Nolté, Gouverneur Adjoint *
Jean Claude Sanon, Directeur Général *
Lameck Georges, Membre *
Bonivert Claude, Membre *

MONITEUR # 51 DU 14 JUILLET 1982

Arrêté du 12 juillet 1982 nommant pour 3 ans :

Antonio André, Gouverneur *
Allan Nolté, Gouverneur Adjoint *
Jean Claude Sanon, Directeur Général *
Lameck Georges, Membre *
Bonivert Claude, Membre *

MONITEUR # 87-A DU 16 DÉCEMBRE 1982

Arrêté du 14 décembre 1982 nommant pour 3 ans :

Antonio André, Gouverneur *
Allan Nolté, Gouverneur Adjoint *
Jean Claude Sanon, Directeur Général *
Lameck Georges, Membre *
André Josaphat, Membre *

MONITEUR # 26 DU 18 AVRIL 1983

Arrêté du 6 avril 1983 nommant pour 3 ans :

Allan Nolté, Gouverneur *

Ludner Ulysse, Vice-Gouverneur *

Jean Claude Sanon, Directeur Général *

André Josaphat, Membre *

Stanley Théard, Membre

MONITEUR # 70 DU 6 OCTOBRE 1983

Arrêté du 31 août 1983 nommant pour 3 ans :

Allan Nolté, Gouverneur *

Ludner Ulysse, Vice-Gouverneur *

Jean Claude Sanon, Directeur Général *

André Josaphat, Membre *

Gérard Pierre-Louis, Membre

MONITEUR # 43 DU 20 JUIN 1985

Arrêté du 11 juin 1985 nommant pour 3 ans :

Jean Claude Sanon, Gouverneur *

Jacques Joubert, Gouverneur Adjoint *

Félix Gaston, Directeur Général *

Stanley Théard, Membre

Bonivert Claude, Membre *

MONITEUR # 19 DU 27 FÉVRIER 1986

Arrêté du 27 février 1986 nommant pour 3 ans :

Onill Millet, Gouverneur *

Félix Gaston, Gouverneur Adjoint *

Sully Belancourt, Directeur Général *

Joseph Lagroue, Membre *

Guy A. Douyon, Membre

MONITEUR # 57 DU 30 JUIN 1988

Arrêté du 23 juin 1988 nommant :

Hubert Cameau *, Membre du Conseil d'Administration en remplacement de Guy A. Douyon, démissionnaire.

MONITEUR # 71-A DU 11 AOÛT 1988

Arrêté du 3 août 1988 nommant :

Joseph Lagroue *, Directeur Général en remplacement de Sully Belancourt, démissionnaire et

M. Gérard Noël *, Membre.

MONITEUR # 85-A DU 29 SEPTEMBRE 1988

Arrêté du 26 septembre 1988 nommant pour 3 ans :

Ernest Ricot, Gouverneur
Félix Gaston, Gouverneur Adjoint *
Eddy V. Etienne, Directeur Général *
Yvon Guirand, Membre
Ernst Nicolas, Membre *

MONITEUR # 48 DU 26 JUIN 1989

Arrêté du 22 juin 1989 nommant pour 3 ans :

Jacques Vilgrain, Gouverneur
Félix Gaston, Gouverneur Adjoint *
Charles Beaulieu, Directeur Général *
Fritz Viala, Membre
Fritz Laurenceau, Membre *

MONITEUR # 30 DU 29 MARS 1990

Arrêté du 26 mars 1990 nommant Serge Pothel, Gouverneur

MONITEUR # 68-A DU 6 AOÛT 1990

Arrêté du 3 août 1990 nommant :

Charles Beaulieu, Gouverneur *
Fritz Laurenceau, Gouverneur Adjoint *
Joachim Noel, Directeur Général *
Fritz Viala, Membre
René Durand, Membre *

MONITEUR # 28-A DU 1ER AVRIL 1991

Arrêté du 21 mars 1991 nommant :

Roger Pérodin, Gouverneur *
Dumas Benjamin, Gouverneur Adjoint *
Monique Ph. Thébaud, Directeur Général *
Marie Thérèse O. Narcisse, Membre *
Venel Joseph, Membre *

MONITEUR # 94-A DU 2 DÉCEMBRE 1991

Arrêté du 25 novembre 1991

Bonivert Claude, Gouverneur *
Fritzner Beauzile, Vice Président *
Monique Ph. Thébaud, Directeur Général *
Marie Thérèse O. Narcisse, Membre *
Serge Pérodin, Membre *

MONITEUR D'OCTOBRE 1994

Arrêté d'Octobre 1994 nommant la Commission Provisoire de Gestion de la Banque de la République d'Haiti :

Roger Pérodin, Président *
Bonivert Claude, Membre *
Monique Ph. Thébaud, Membre *

Venel Joseph, Membre *
Dumas Benjamin, Membre *

MONITEUR # 99 DU 15 DÉCEMBRE 1994

Arrêté du 8 décembre 1994 nommant :

Leslie Delatour, Gouverneur
Fred Joseph, Vice-Gouverneur
Roland Pierre, Directeur Général
Venel Joseph, Membre *
Henry Cassion, Membre

MONITEUR # 9 DU 31 JANVIER 1996

Arrêté du 16 janvier 1996 nommant :

Fritz Jean, Gouverneur Adjoint en remplacement de Fred Joseph.

MONITEUR # 12 DU 12 FÉVRIER 1998

Arrêté du 9 février 1998 nommant :

Fritz Jean, Gouverneur
Roland Pierre, Gouverneur Adjoint
Henry Cassion, Directeur Général
Venel Joseph, Membre *
Max Etienne, Membre *

MONITEUR # 71 DU 30 AOÛT 2001

Arrêté du 16 août 2001 nommant:

Venel Joseph, Gouverneur*
Hancy Pierre-Louis, Gouverneur Adjoint*
Réginald Mondésir, Directeur Général
Gladys Péan, Membre
Yvon Guirand, Membre

MONITEUR # 22 DU 27 AVRIL 2004

Arrêté du 31 mars 2004 nommant:

Raymond Magloire, Gouverneur
Philippe W. Lahens, Gouverneur Adjoint
Charles Castel, Directeur Général*
Rémy Montas, Membre
Georges Henry Fils, Membre

MONITEUR # 86 DU 30 SEPTEMBRE 2007

Arrêté du 20 septembre 2007 nommant:

Charles Castel, Gouverneur
Philippe W. Lahens, Gouverneur Adjoint
Marc Hébert Ignace, Directeur Général*
Rémy Montas, Membre
Fritz Duroseau, Membre

MONITEUR # 162 DU 16 NOVEMBRE 2011

Arrêté du 31 octobre 2011 nommant:

Charles Castel, Gouverneur*

Georges Henry Fils, Gouverneur Adjoint

Jean Baden Dubois, Directeur Général*

Fritz Duroseau, Membre*

Georgette Jean-Louis, Membre

* Cadre de la BNRH ou de la BRH